

Communauté autochtone de Marten Falls

Description de projet - Résumé

Route d'accès toutes saisons à la communauté autochtone de Marten Falls

Soumis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale

Préparé par:

AECOM Canada Ltd.
105 Commerce Valley Drive West, 7th Floor
Markham, ON L3T 7W3
Canada

T: 905.886.7022
F: 905.886.9494
www.aecom.com

Présenté à:

Marten Falls First Nation

Date: Août 2019

Projet #: 60593122

En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques du présent rapport, la version anglaise prévaudra.

Liste de distribution

# copies papier	PDF requis	Nom de compagnie / Association
	✓	Error! Reference source not found.
	✓	Agence canadienne d'évaluation environnementale
	✓	AECOM Canada Ltd.

Historique des révisions

Rev #	Date	Révisé par :	Description de la révision

Réserves et limites

Le rapport ci-joint (le « Rapport ») a été préparé par AECOM Consultants Inc. (« Consultant ») au bénéfice du client (« Client ») conformément à l'entente entre le Consultant et le Client, y compris l'étendue détaillée des services (le « Contrat »).

Les informations, données, recommandations et conclusions contenues dans le Rapport (collectivement, les « Informations ») :

- sont soumises à la portée des services, à l'échéancier et aux autres contraintes et limites contenues au Contrat ainsi qu'aux réserves et limites formulées dans le Rapport (les « Limites »);
- représentent le jugement professionnel du Consultant à la lumière des Limites et des standards de l'industrie pour la préparation de rapports similaires;
- peuvent être basées sur des informations fournies au Consultant qui n'ont pas été vérifiées de façon indépendante;
- n'ont pas été mises à jour depuis la date d'émission du Rapport et leur exactitude est limitée à la période de temps et aux circonstances dans lesquelles elles ont été collectées, traitées, produites ou émises;
- doivent être lues comme un tout et, par conséquent, aucune section du Rapport ne devrait être lue hors de ce contexte;
- ont été préparées pour les fins précises décrites dans le Rapport et le Contrat; et
- dans le cas de conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, peuvent être basées sur des tests limités et sur l'hypothèse que de telles conditions sont uniformes et ne varient pas géographiquement ou dans le temps.

Le Consultant est en droit de se fier sur les informations qui lui ont été fournies et d'en présumer l'exactitude et l'exhaustivité et n'a pas l'obligation de mettre à jour ces informations. Le Consultant n'accepte aucune responsabilité pour les événements ou les circonstances qui pourraient être survenus depuis la date à laquelle le Rapport a été préparé et, dans le cas de conditions souterraines, environnementales ou géotechniques, n'est pas responsable de toute variation dans de telles conditions, que ce soit géographiquement ou dans le temps.

Le Consultant convient que le Rapport représente son jugement professionnel tel que décrit ci-dessus et que l'Information a été préparée dans le but spécifique et pour l'utilisation décrite dans le Rapport et le Contrat, mais ne fait aucune autre représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, en ce qui concerne le Rapport, les Informations ou toute partie de ceux-ci.

Sans limiter de quelque façon la généralité de ce qui précède, toute estimation ou opinion fournies par le Consultant concernant les coûts et l'échéancier de travaux de construction ou de toute autre activité professionnelle décrite dans le Contrat représentent le jugement professionnel du Consultant à la lumière de son expérience et de la connaissance et des informations dont il dispose au moment de la préparation du Rapport. N'ayant aucun contrôle sur le marché, les conditions économiques, le prix de la main-d'œuvre, du matériel et des équipements de construction ou les procédures d'appel d'offres, le Consultant, ses administrateurs, dirigeants et employés ne sont en mesure de faire aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, quant à l'exactitude de ces estimations et opinions ou quant à l'écart possible entre celles-ci et les coûts et échéanciers de construction réels ou de toute autre activité professionnelle décrite dans le Contrat, et n'acceptent aucune responsabilité pour tout dommage ou perte découlant ou lié de quelque façon à celles-ci. Toute personne se fiant sur ces estimations ou opinions le fait à ses propres risques.

À moins que (1) le Consultant et le Client n'en conviennent autrement par écrit; (2) que ce soit requis en vertu d'une loi ou d'un règlement; ou (3) que ce soit utilisé par un organisme gouvernemental révisant une demande de permis ou d'approbation, seul le Client est en droit de se fier ou d'utiliser le Rapport et les Informations.

Le Consultant n'accepte et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers toute partie, autre que le Client, qui pourrait avoir accès au Rapport ou à l'Information et l'utiliser, s'y fier ou prendre des décisions qui en découlent, à moins que cette dernière n'ait obtenu l'autorisation écrite préalable du Consultant par rapport à un tel usage (« Usage non conforme »). Tout dommage, blessure ou perte découlant d'un Usage non conforme du Rapport ou des Informations sera aux propres risques de la partie faisant un tel Usage.

Ces Réserves et Limites font partie intégrante du Rapport et toute utilisation du Rapport est sujette à ces Réserves et Limites.

Auteurs

<Original signed by>

Rapport préparé par:

Robin Reese, M.E. Des, P.Biol,
R.P.Bio.
Chargée de la planification
environnementale sénior

<Original signed by>

Sara Barss, P.Eng., MAPA
Chargée de la planification
environnementale sénior

<Original signed by>

Rapport revu par:

Christine Cinnamon
Gestionnaire de projets sénior

<Original signed by>

Marlene Gifford, M.Sc., P.Biol, R.P.Bio.
Biologiste, Analyste en environnement,
Environment

Table des matières

page

1.	Informations générales et contacts.....	1
1.1	Localisation et description générale du projet	1
1.2	Information concernant le promoteur.....	1
1.2.1	Titre du projet.....	1
1.2.2	Nom du promoteur	1
1.2.3	Adresse du promoteur.....	2
1.2.4	Personne-ressource	4
1.3	Consultation	4
1.4	Exigences réglementaires	5
1.4.1	Évaluation environnementale	5
1.4.1.1	Exigences fédérales	5
1.4.1.2	Exigences provinciales	6
1.4.2	Autres exigences réglementaires	6
1.5	Évaluation environnementale et aménagement du territoire	11
2.	Description du projet	13
2.1	Aperçu du projet.....	13
2.2	Composantes du projet	14
2.3	Activités du projet.....	15
2.3.1	Planification et conception.....	16
2.3.2	Construction	16
2.3.2.1	Défrichage et essouchement.....	16
2.3.2.2	Construction de la route d'accès et des aménagements connexes.....	17
2.3.2.3	Désaffectation et démobilisation	17
2.3.3	Exploitation et entretien.....	17
2.4	Véhicules et équipements de construction	18
2.5	Émissions, rejets et déchets.....	18
2.5.1	Émissions de contaminants atmosphériques.....	18
2.5.2	Rejets liquides.....	18
2.5.3	Gestion et élimination des déchets.....	18
3.	Localisation du projet.....	20
3.1	Description de l'emplacement	20
3.2	Coordonnées géographiques des variantes de tracé potentielles.....	20
3.3	Cartes / Plans du site	21
3.3.1	Utilisation et développement du territoire.....	21
3.3.1.1	Terres de réserve	21
3.3.1.2	Aires d'utilisation traditionnelle	21
3.4	Utilisation du territoire et des plans d'eau.....	22
3.4.1	Aires protégées actuelles et projetées.....	25

4.	Participation du gouvernement fédéral.....	26
4.1	Appui financier	26
4.2	Terres fédérales	26
4.3	Exigences réglementaires	26
5.	Description du milieu.....	27
5.1	Milieu biophysique.....	27
5.1.1	Environnement atmosphérique.....	27
5.1.1.1	Effets potentiels du projet sur l'environnement atmosphérique	28
5.1.2	Bruit.....	28
5.1.2.1	Effets potentiels du projet sur le bruit	29
5.1.3	Physiographie, géologie, géomorphologie et sols.....	29
5.1.3.1	Effets potentiels du projet sur la physiographie, la géologie, la géomorphologie et les sols.....	29
5.1.4	Végétation	30
5.1.4.1	Effets potentiels du projet sur la végétation	30
5.1.5	Eaux souterraines	31
5.1.5.1	Effets potentiels du projet sur l'eau souterraine	31
5.1.6	Eaux de surface	32
5.1.6.1	Effets potentiel du projet sur l'eau de surface	33
5.1.7	Poisson et habitat du poisson.....	33
5.1.7.1	Effets potentiels du projet sur le poisson et l'habitat	33
5.1.8	Faune.....	34
5.1.8.1	Effets potentiels du projet sur la faune	36
5.1.8.2	Effets sur les espèces fauniques en péril ou les espèces préoccupantes	36
5.2	Conditions socio-économiques	36
5.2.1	Démographie, gouvernance, accès et infrastructures.....	36
5.2.2	Économie	37
5.2.3	Services d'urgence et services de santé	38
5.2.4	Paysage	38
5.2.5	Effets potentiels des changements dans l'environnement sur les communautés autochtones	38
6.	Consultation et implication des groupes autochtones.....	43
6.1	Activités menées précédemment auprès des communautés autochtones.....	43
6.1.1	Activités de consultation et d'implication tenues auprès des membres de la communauté de Marten Falls	43
6.1.2	Activités menées auprès des communautés autochtones environnantes	45
6.2	Implication des communautés autochtones durant le processus réglementaire	49
6.2.1	Activités d'implication et de consultation et réponses jusqu'à présent	51
6.2.2	Activités futures d'implication et de consultation.....	56
7.	Consultation du public et autres personnes intéressées.....	57

8. Références..... 70

Liste des figures

Figure 1-1. Variantes proposées et conditions existantes.....	3
Figure 3-1. Région touchée par le projet	24
Figure 5-1. Milieux Humides, Parcs et Aires Protégées	41
Figure 5-2. Habitats Critiques Selon la Loi sur les Espèces en Péril	42
Figure 6-1: Principes généraux.....	50

List des Tableaux

Tableau 5-1. Nombre de traverses importantes et petites.....	32
Tableau 6-1. Résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés et groupes autochtones (avant le dépôt de la description de projet).....	45
Tableau 6-2. Activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés autochtones environnantes	54
Tableau 7-1. Résumé des activités de programme d'engagement auprès du public et des autres intervenants intéressés.....	58
Tableau 7-2. Résumé des activités de consultation avec les agences gouvernementales.....	58
Tableau 7-3. Résumé des commentaires des agences de réglementation	59
Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour	62

Liste des acronymes et des abréviations

ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
CO ² e	Équivalent Dioxyde de carbone
ÉE	Évaluation environnementale
GES	Gaz à effet de serre
Km	Kilomètres
LPN	Loi sur la protection de la navigation
m	Mètres
mm	Millimètres
MEPP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
MEDNM	Ministère de l'Énergie, du développement du Nord et des Mines
MRNF	Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
MTO	Ministère des Transports
TdR	Termes de référence

1. Informations générales et contacts

1.1 Localisation et description générale du projet

La communauté autochtone de Marten Falls (*Marten Falls First Nation*, ci-après la communauté) est une communauté anishnabe isolée du nord de l'Ontario. Elle est située à la confluence des rivières Albany et Ogoki, à environ 430 km de Thunder Bay, Ontario. La communauté projette de construire une route d'accès utilisable en toute saison afin d'être relié au réseau routier provincial ontarien (Route provinciale 643) vers le sud, via la route existante Painter Lake, qui est entretenue par la communauté autochtone d'Aroland. Quatre options sont présentement à l'étude afin de déterminer le meilleur tracé pour le projet et la connexion à la route Painter Lake (**figure 1-1**). Chacune des variantes potentielles est présentée plus en détail à la **section 2.0**.

En 2011, la communauté a réalisé une étude de faisabilité et un plan d'affaire, grâce au financement du gouvernement provincial (*2011 MFFN Winter Road Realignment / All Weather Road Project, Feasibility Analysis and Business Plan Report*, aussi connu sous le nom de *the "2011 Bill Lee's Report"*). Cette étude a été utilisée par la communauté afin d'orienter les discussions avec le gouvernement et les industries concernant l'accès à Marten Falls. En 2016, le ministère du Développement du Nord et des Mines (maintenant le ministère de l'Énergie, du développement du Nord et des Mines (EDNM)) ont informé la communauté de leur intention de la supporter dans sa démarche visant à trouver une solution pour relier Marten Falls au réseau routier provincial via la construction d'une route utilisable à l'année.

Le projet est souhaité par la communauté depuis de nombreuses années. La construction de la route et son entretien annuel permettront un accès permanent à la communauté. Pour la population de Marten Falls, ceci se traduira par une plus grande sécurité lors des déplacements vers l'extérieur de la communauté, ainsi que par une réduction du prix des produits de consommation tels que la nourriture et l'essence. La présence de la route permettra également de créer des opportunités de développement économique.

Le projet proposé comprend la construction, l'opération et l'entretien de la route permanente. Plus précisément, la route aura les caractéristiques suivantes:

- Route de gravier utilisable à l'année et constituée de deux voies, aménagée sur une nouvelle emprise s'étalant sur une longueur approximative de 140 à 250 km
- Emprise de 100 m dégagée sur une largeur de 60 m
- Limite de vitesse prévue à 80 km/h

1.2 Information concernant le promoteur

1.2.1 *Titre du projet*

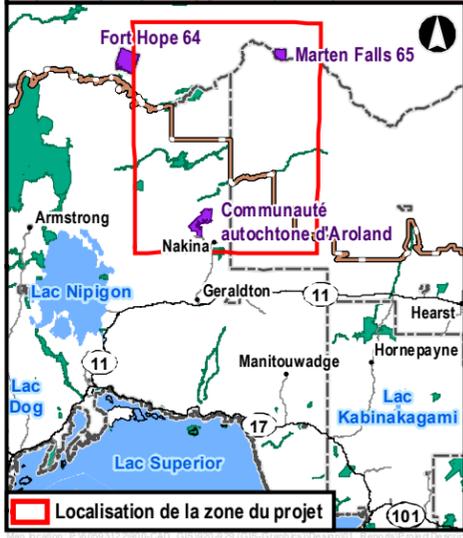
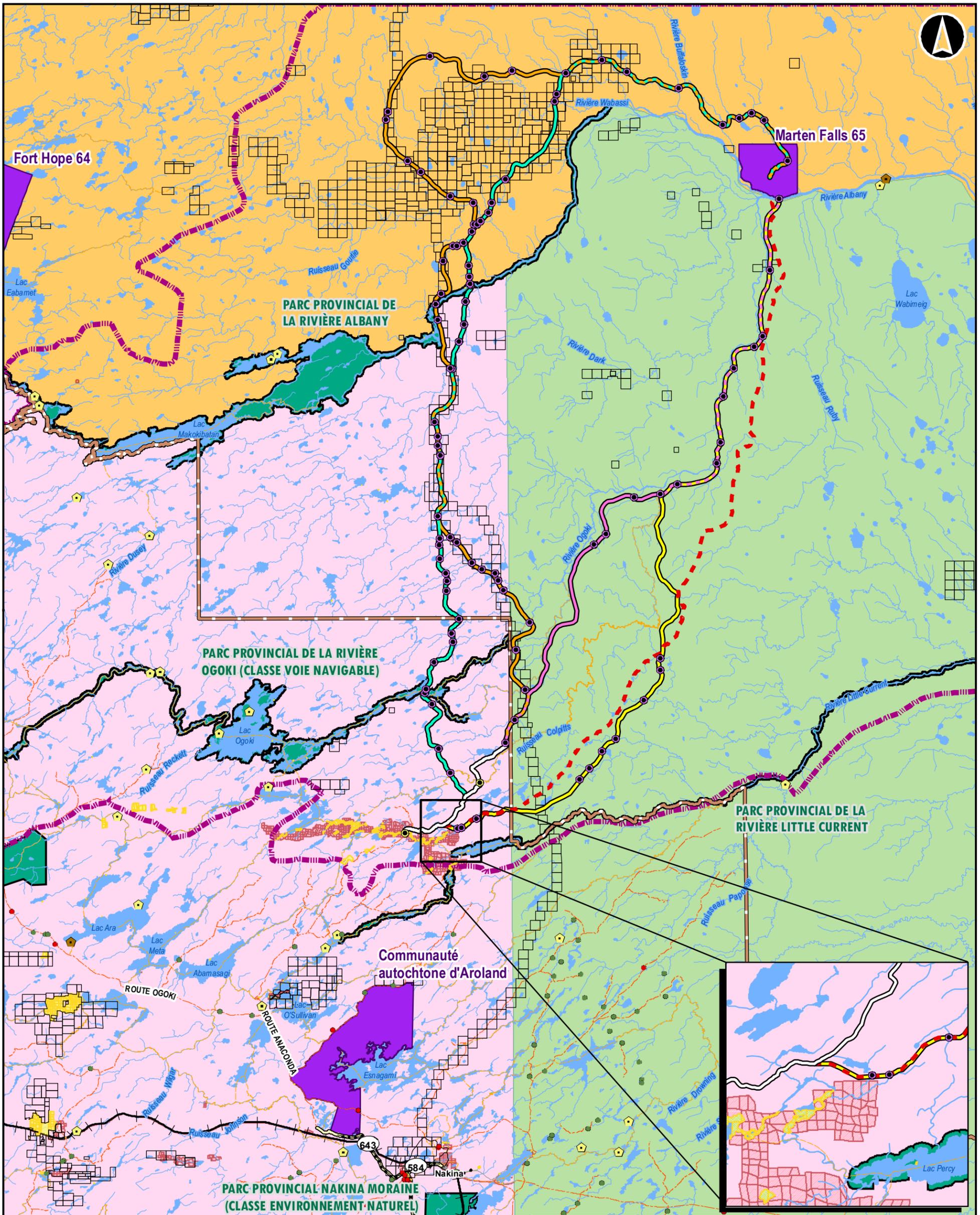
Route d'accès toutes saisons à la communauté autochtone de Marten Falls

1.2.2 *Nom du promoteur*

Communauté autochtone de Marten Falls (*Marten Falls First Nation*), représentée par le Chef et le Conseil.

1.2.3 Adresse du promoteur

General Delivery
Ogoki Post
Ontario, P0T 2L0



Légende

<p>Variante de tracé</p> <ul style="list-style-type: none"> — Variante 1 — Variante 2 — Variante 3 — Variante 4 <p>Composantes générales</p> <ul style="list-style-type: none"> — Autoroute — Route collectrice — Route résidentielle — Route d'accès — Sentier — Voie ferrée — Ligne électrique 	<ul style="list-style-type: none"> — Route d'accès d'hiver actuelle — Route Painter Lake — Cours d'eau — Limite du Grand Nord — Zone du Plan communautaire d'aménagement du territoire — Communauté autochtone — Parc provincial — Plan d'eau — Concession minière — Disposition à tenure non franche — Traverse de cours d'eau proposée — Traverse de cours d'eau existante 	<ul style="list-style-type: none"> — Campement de travail — Chalet de trappeur — Carrière existante (active) — Carrière existante (inactive) <p>Composantes socioéconomiques</p> <ul style="list-style-type: none"> — Municipalité de Cochrane — Municipalité de Kenora — Municipalité de Thunder Bay <p>Tenure des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> — Privée — Municipale — Titre appartenant à un autre gouvernement provincial
---	--	--

Projet de route d'accès toutes saisons à la communauté

Variante de tracé et conditions existantes

0 5 10 20 30 Kilomètres

Datum: NAD 1983 UTM Zone 16N

Jul. 2019	1:600,000	Données sources: MFFN, MNR, NRCAN
P#: 60593122	Rev: 00	

AECOM

Figure 1-1

Ce document contient des informations sous licence du gouvernement de l'Ontario. Ce dessin a été préparé pour l'usage du client d'AECOM et ne peut être utilisé ou reproduit par des tiers, à moins qu'une entente ait été convenue par AECOM et son client, tel qu'exigé par la loi ou pour révision par les agences gouvernementales. AECOM n'accepte aucune responsabilité et refuse toute partie qui modifie ce dessin sans l'autorisation écrite expresse d'AECOM.

1.2.4 Personne-ressource

Contact principal concernant la route d'accès à la communauté :

Qasim Saddique
Directeur de projet
c/o Marten Falls First Nation
Téléphone: 1-800-764-9114
Courriel: info@martenfallsaccessroad.ca

1.3 Consultation

Depuis plusieurs années, le concept du projet a été discuté et étudié au sein de la communauté, ainsi qu'en collaboration avec différentes agences provinciales et fédérales. Depuis le milieu des années '90, la communauté autochtone de Marten Falls a reçu des subventions annuelles du Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MEDNM) et d'Affaires Autochtones et du Nord Canada pour la construction et le maintien de la route d'accès hivernale existante. Avec l'aide du MEDNM, la communauté autochtone de Marten Falls a entamé des séances de cadrage et d'engagement avec d'autres organismes de réglementation, d'autres premières nations et intervenants afin d'explorer des options pour relier la communauté de Marten Falls au système de transport provincial (MFFN, 2017). Le MEDNM a également commencé à tenir des rencontres régulières pour coordonner les différentes agences et la communauté de Marten Falls. La communauté a mené des consultations préliminaires auprès des communautés autochtones concernées, ainsi qu'auprès de différents acteurs du milieu. Ces consultations ont notamment mené à des rencontres d'informations auprès de la population de Marten Falls, auprès de représentants de l'industrie, ainsi qu'au sein des communautés autochtones voisines (qui peuvent partager le même territoire traditionnel). Une partie de ces consultations préliminaires a été réalisée à travers les activités de planification du plan communautaire d'aménagement du territoire par la communauté dans le cadre de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* sur la manière dont les secteurs relevant de la loi pourraient être développés.

En octobre 2018, la communauté autochtone de Marten Falls a demandé l'avis de l'Agence Canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) sur les communautés autochtones qui devraient être engagées dans le projet. Le 13 novembre 2018, l'ACEE a recommandé à la communauté de Marten Falls, selon les meilleures informations disponibles, incluant les informations disponibles provenant du Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités, qu'elle prenne des engagements rapidement avec, au minimum, les communautés suivantes :

- Communauté autochtone de Marten Falls
- Communauté autochtone d'Aroland
- Communauté autochtone d'Attawapiskat
- Communauté autochtone de Constance Lake
- Communauté autochtone de Eabametoong
- Communauté autochtone de Fort Albany
- Communauté autochtone de Ginoogaming
- Communauté autochtone de Long Lake #58
- Communauté autochtone de Neskantaga
- Communauté autochtone de Nibinamik
- Nation métisse de l'Ontario, Région 2
- Communauté autochtone de Webequie
- Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek
- Communauté autochtone de Kashechewan

La communauté a déjà conclu une entente avec la province de l'Ontario afin de préparer une étude d'évaluation environnementale unique dans le cadre de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario. La première étape du processus d'évaluation environnementale est la préparation des termes de référence. Un plan de consultation a été élaboré afin de guider les consultations avec les communautés autochtones environnantes et les autres personnes intéressées pour le projet dans son ensemble, incluant la préparation des termes de référence. La communauté de Marten Falls est une communauté dirigée par un Chef et un Conseil élus. Le Chef et le Conseil cherchent à mener un processus de consultation «dirigé par la communauté» et associé, ce qui signifie que la

communauté prendra les décisions concernant la route d'accès sous la direction des conseillers membres de la communauté, du Chef et du Conseil et avec l'appui de conseillers techniques.

La communauté a créé une équipe de projet formée de membres de la communauté de Marten Falls et de conseillers, pour guider le projet à travers du processus d'étude environnementale. L'équipe de projet agira au nom de la communauté de Marten Falls, suivant les directives et conseils du chef de la communauté, du Conseil et des membres de la communauté. L'équipe du projet envisage deux rôles distincts pour les membres de la communauté de Marten Falls: 1) une participation au processus mené par la communauté en tant que promoteur du projet; et 2) communauté autochtone potentiellement touchée par le projet. La communauté est dirigée par un chef et un conseil de bande. Ceux-ci veulent impliquer la communauté tout au long du processus d'évaluation environnementale, ainsi que lors du processus de consultation qui y est associé. Ceci se fera notamment par l'implication significative des membres de la communauté dans le processus décisionnel, mais aussi par la prise en compte des traditions, des savoirs traditionnels et de l'utilisation du territoire par les membres de la communauté, tout au long de l'évaluation environnementale. Lors de la conception de la route projetée, l'équipe de consultation travaillera en étroite collaboration avec des membres de la communauté et suivra les orientations données par le chef, le conseil de bande et la population de la communauté en général.

Dans le but d'encourager la durabilité environnementale, sociale et économique du projet, la communauté est déterminée à entretenir un dialogue et des relations constructives lors de la consultation menée auprès des communautés autochtones voisines, des agences et organismes gouvernementaux, du public, des industries, des organisations non-gouvernementales, ainsi qu'auprès des différents acteurs locaux et régionaux (par la présente, collectivement désignés comme les communautés autochtones et les acteurs du milieu).

Les acteurs du milieu ou parties prenantes (que ce soit le public ou des organismes) potentiellement concernés ou touchés par les effets du projet (directement ou indirectement) seront également consultés. Une liste préliminaire des parties à consulter a été élaborée et sera bonifiée au fur et à mesure de l'avancement du projet. Il est prévu que les différentes parties à consulter puissent inclure des individus, mais aussi des organismes ou des groupes ayant un intérêt envers le projet. Ainsi, la liste des parties à consulter inclut, sans toutefois s'y limiter, les résidents des communautés voisines, les utilisateurs pratiquant des activités récréatives dans la région, ou y ayant des intérêts récréatifs (notamment les campeurs, les chasseurs, les randonneurs ou les groupes environnementaux), ainsi que les acteurs commerciaux du milieu (notamment les entreprises forestières, les trappeurs, les pourvoyeurs et les compagnies d'exploration minière de la région). Le public en général sera aussi consulté via un site web, par différentes publications, ainsi que lors de journées portes ouvertes, où il sera invité à exprimer son opinion.

De plus amples détails concernant les consultations menées dans le cadre du projet sont présentés à la **section 6**, ainsi qu'à la **section 7**.

1.4 Exigences réglementaires

1.4.1 Évaluation environnementale

1.4.1.1 Exigences fédérales

Le projet est inscrit comme un projet désigné selon le *Règlement désignant les activités concrètes*, DORS/2012-147, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale 2012*, L.C. 2012, ch. 19. art. 52 (LCEE 2012) conformément à :

- s. 25 *La construction, l'exploitation, le désaffectation et la fermeture*
- c) *d'une nouvelle voie publique utilisable en toute saison qui nécessite un total de 50 km ou plus de nouvelle emprise*

Le présent projet complète une évaluation environnementale provinciale qui est discutée à la section **1.4.1.2**. Au moment de la soumission de la présente description de projet à l'ACEE, seul le processus provincial d'évaluation environnementale est formellement commencé; par conséquent, les références aux activités complétées en lien avec le processus d'évaluation environnementale décrites dans le présent document, portent principalement sur le processus provincial mais elles seront pertinentes pour les intérêts fédéraux en termes d'effets potentiels, de rétroaction de la consultation et de la méthodologie d'évaluation des effets. Les efforts portant sur le processus fédéral d'évaluation environnementale sont clairement spécifiés.

1.4.1.2 Exigences provinciales

Le projet est soumis aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario. Le 25 avril 2018, la communauté a conclu une entente avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), confirmant l'accord volontaire pour compléter une évaluation environnementale distincte.

L'évaluation environnementale provinciale préparée inclura une évaluation des quatre variantes proposées, une étude des effets cumulatifs de la variante de route retenue et des principaux enjeux environnementaux, culturels, socio-économiques et techniques. L'étude environnementale sera supportée par des travaux de terrain et par l'engagement des communautés autochtones, le public, les groupes intéressés et les agences gouvernementales. La section 5 décrit le travail d'évaluation des effets qui sera réalisé dans le cadre de l'étude environnementale provinciale.

Si une évaluation environnementale fédérale est requise pour le projet en vertu de l'accord de coopération Canada-Ontario en matière d'évaluation environnementale, les projets qui doivent être examinés en vertu des lois fédérales et provinciales sur l'évaluation environnementale peuvent faire l'objet d'une évaluation coopérative unique, qui répond aux exigences légales des gouvernements fédéral et provinciaux. Les alinéas 4 (1) c) et 86 (1) d) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012 incluent des dispositions relatives à la coopération et à la coordination des actions entre les gouvernements fédéral et provinciaux, dans le but de réaliser un seul examen de projet coordonné.

1.4.2 Autres exigences réglementaires

Une liste préliminaire des lois fédérales et provinciales ainsi que des différents permis et/ou approbations nécessaires ou potentiellement nécessaires est détaillée dans le **tableau 1-1**.

Tableau 1-1. Législation fédérale, provinciale et d'autres juridictions applicable au projet

Autorité approbatrice	Permis / Approbation/ Autorisation	Pertinence au projet
Provinciale		
Ministère des Richesses naturelles et des Forêts	Permis de travail.	Permis de travail en vertu de la <i>Loi sur les terres publiques</i> , 1990 pour autoriser des travaux sur des terres publiques ou riveraines. Les exemples de travaux incluent la recherche géotechnique, la construction de routes, sentiers et ponceaux/ ponts. Permis de travail intégré en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières</i> , 1990 pour les travaux planifiés sur des terres riveraines et dans les limites des plans d'eau, incluant les autorisations de travail et de brûlage pour enlever la végétation.
	Permis d'utilisation des terres.	Permis en vertu de la <i>Loi sur les terres publiques</i> , 1990, pour les droits de construction de la route d'accès à la communauté sur des terres de la Couronne, pour les accès au chantier et les zones d'entreposage temporaires.
	Permis forestier (permis de coupe).	Permis forestier (permis de coupe) en vertu de la <i>Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne</i> , 1994, pour l'exploitation ou la coupe de bois d'œuvre sur les terres de la Couronne.
	Permis de feu (seulement à l'intérieur des zones de restriction de faire du feu).	Permis de feu en vertu de la <i>Loi sur la prévention des incendies de forêt</i> , 1990 pour permettre le brûlage des matériaux provenant du nettoyage de la forêt, si nécessaire.
	Permis d'extraction d'agrégats.	Permis en vertu de la <i>Loi sur les ressources en agrégats</i> , 1990, afin d'extraire des agrégats sur les terres de la Couronne et sur des terres privées dans des secteurs de la province désignés par la réglementation.
	Approbation du plan communautaire d'aménagement du territoire.	Les termes de référence pour la préparation du plan communautaire d'aménagement du territoire de la Première Nation de Marten Falls a été approuvé. Le plan est en développement.
	Lettre d'avis ou permis.	Lettre d'avis ou permis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , 2007 si le projet affecte une espèce trouvée sur la liste des espèces en péril en Ontario, classée comme disparue, en voie de disparition ou menacée.
	Permis pour prélever du poisson à des fins scientifiques.	Permis pour prélever du poisson à des fins scientifiques en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> , 1997, afin de faciliter la capture et le transfert du poisson durant les travaux dans l'eau, comme l'installation de batardeaux ou l'asséchage.
	Permis pour prélever de la faune à des fins scientifiques.	Permis pour prélever de la faune à des fins scientifiques en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> , 1997, pour faciliter la capture et la relocalisation de la faune.
	Approbation en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> , 1997	L'approbation en vertu de la <i>Loi sur la protection du poisson et de la faune</i> , 1997, sera probablement requise, puisqu'il est attendu que certaines activités du

Tableau 1-1. Législation fédérale, provinciale et d'autres juridictions applicable au projet

Autorité approbatrice	Permis / Approbation/ Autorisation	Pertinence au projet
		projet, telles que la coupe, l'essouchage, l'asséchage et la construction de barrage résultent en la destruction de barrages de castor, de tanières d'animaux à fourrure ou des nids et des œufs d'oiseaux.
	Permis/approbation en vertu de la <i>Loi sur le Grand Nord</i> , 2010	Une partie significative du projet se trouve dans le Grand Nord ontarien. Des permis ou approbation pourraient être requises selon le type de développement et l'avancement du plan communautaire d'aménagement du territoire
	Approbation en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières</i> , 1990	Approbation pour les traverses de cours d'eau, ponts, ponceaux et routes sur digue.
	Approbation et amendement en vertu de la <i>Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation</i> , 2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation de traverser des parcs provinciaux selon la <i>Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation</i>, 2006 ▪ Amendement aux orientations de la direction des parcs provinciaux et réserves naturelles en vertu de la <i>Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation</i>, 2006 ▪ Autorisation à faire de la recherche dans des aires protégées de l'Ontario pour des travaux requis à l'intérieur d'un parc provincial du surintendant de parc.
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.	Approbation	Approbation de ce cadre de référence et de l'évaluation environnementale subséquente, en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i> .
	Approbation environnementale pour les eaux usées, matières résiduelles, bruit et qualité de l'air (si des campements temporaires sont requis)	Approbations environnementales en vertu de la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i> , 1990, pour les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transporter les matières résiduelles par remorque à partir du chantier ▪ Permettre les émissions (p. ex. air ou bruit) par l'équipement sur le site ▪ Faciliter la gestion des eaux pluviales ▪ Faciliter le traitement des eaux usées sur le chantier.
	Registre environnemental des activités et des secteurs ou permis de prélèvement d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de prélèvement d'eau en vertu de la <i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i>, 1990, si la réalisation du projet nécessite le prélèvement de plus de 400 000 litres par jour d'un lac, cours d'eau ou nappe souterraine; ou ▪ Enregistrement des activités de prélèvement d'eau dans le registre environnemental des activités et des secteurs si le prélèvement d'eau est inférieur à 400 000 litres par jour et supérieur à 50 000 litres des sources identifiées au point précédent.
	Approbation	Approbation en vertu de la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> , 1990, pour faciliter l'approvisionnement en eau potable et le traitement des

Tableau 1-1. Législation fédérale, provinciale et d'autres juridictions applicable au projet

Autorité approbatrice	Permis / Approbation/ Autorisation	Pertinence au projet
		eaux usées sur les chantiers de construction.
	Registre de générateur.	Registre de générateur en vertu du <i>Règlement 347</i> de la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i> , 1990, dans l'éventualité où des résidus industriels dangereux soient produits durant la construction du projet.
Ministère des Transports	Plusieurs permis	Les permis suivants pourraient être requis en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun</i> , 1990 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis d'entrée pour les entrées proposées aux routes provinciales ▪ Permis d'empiètement pour tout travail dans, sous ou sur une route provinciale ▪ Permis de signalisation, pour toute signalisation mise en place à l'intérieur de la limite de 400 m d'une route provinciale ▪ Permis de construction et utilisation du territoire pour les constructions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la limite de 45 m de la voie d'une route provinciale ▪ Dans la limite de 180 m de l'intersection entre une route secondaire et une route « King's » ▪ Dans la limite de 395 m d'une route d'accès contrôlé.
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines	Approbation	Potentiel du projet proposé d'obtenir l'approbation du Ministre en vertu de la <i>Loi sur les mines</i> , 1990, pour se soustraire à la prospection, à l'enregistrement des concessions minières, à la vente et location des terres, de droits miniers ou de droits de surface qui sont la propriété de la Couronne.
Ministère du tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS)	Autorisations en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> , 1990	Évaluation archéologique à réaliser dans le cadre de l'évaluation environnementale en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> , 1990, et soumise au registre public de rapports archéologiques de l'Ontario. Études d'impact sur le patrimoine construit, culturel et du paysage, lorsque requis, soumis au MTCS pour révision, en vertu de la <i>Loi sur les évaluations environnementales</i> .
Ministère des affaires municipales et du logement	Lettres de conformité ou permis de conformité de zonage.	Potentiel du projet proposé d'être situé en territoire non organisé. Des lettres de conformité ou des permis de conformité de zonage sont requis pour les aires situées en territoires non organisés.
Ministère du Travail.	Avis de projet.	Acheminer un avis de projet avant les travaux de construction en vertu de la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> , 1990.
Fédérale		
Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE)	Détermination	Détermination par l'ACEE si le projet proposé requiert une évaluation environnementale fédérale, en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (2012)
Transports Canada	Autorisation	Transport de matières dangereuses (selon la <i>Loi sur le</i>

Tableau 1-1. Législation fédérale, provinciale et d'autres juridictions applicable au projet

Autorité approbatrice	Permis / Approbation/ Autorisation	Pertinence au projet
		<p><i>transport de marchandises dangereuses</i>).</p> <p>Règlementations pour promouvoir la sécurité publique lorsque des marchandises dangereuses sont manipulées ou transportées par la route, par voie ferrée, aérienne ou navigable. Présentement non anticipé pour le projet.</p>
	Avis de travaux/Approbation	<p>La Loi sur la protection de la navigation (LPN) protège le droit du public à la navigation et requiert l'approbation du programme de protection de la navigation (PPN) et du Ministre pour les travaux qui entravent substantiellement la navigation. Des travaux dans un plan d'eau apparaissant à l'Annexe 1 de la LPN requièrent la soumission d'un avis de travaux pour révision.</p> <p>Aucun plan d'eau dans l'aire d'étude n'est inscrit à l'Annexe 1 de la LPN.</p>
	Demande d'ajout/retrait	<p>Lorsque que des travaux sont proposés dans un plan d'eau n'apparaissant pas aux Annexes de la LPN, les projets qui pourrait interférer avec la navigation peuvent soumettre un avis de travaux au PPN pour révision, afin de s'assurer que le projet de contrevient pas à la LPN. Pour certaines activités mineures ou à faible risque dans des plans d'eau non-inscrits à des annexes, la révision par le PPN n'est pas requise.</p>
Environnement et Changement Climatique Canada	Permis	<p>Permis en vertu de <i>la Loi sur les espèces en péril, 2002</i>, si des activités du projet proposé ont lieu sur des territoires fédéraux (incluant des territoires autochtones) et détruisent ou retirent des espèces en péril selon la <i>Loi sur les espèces en péril</i> ou leurs habitats.</p>
Environnement et Changement Climatique Canada – Service Canadien de la Faune	N/A	<p>La <i>Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994 (LCOM)</i> protège les oiseaux migrateurs, leurs œufs et leurs nids.</p> <p>La LCOM interdit la possession, destruction et la nuisance aux oiseaux migrateurs ou leurs nids et interdit le déversement de substances nuisible dans des eaux ou des aires fréquentées par les oiseaux migrateurs. La LCOM ne prévoit aucune avenue ou permis pour contrevenir à la loi (c.-à-d. nuire ou détruire un individu ou nid) pour des raisons autres que la santé et sécurité humaine. Toutefois, des guides et directives techniques sont disponibles et doivent être implantées pour éviter de nuire ou détruire des individus ou des nids protégées en vertu de la LCOM.</p>
Pêches et Océans Canada	Autorisation	<p>Autorisation en vertu de l'article 35 de la <i>Loi sur les pêches, 1985</i>, pour tout travail ou activité qui résulte en une nuisance sérieuse pour les poissons d'intérêt commercial, récréatif ou autochtone, ou pour les poissons qui les soutiennent. Une nuisance sérieuse est la mort de poissons ou l'altération ou destruction de leur</p>

Tableau 1-1. Législation fédérale, provinciale et d'autres juridictions applicable au projet

Autorité approbatrice	Permis / Approbation/ Autorisation	Pertinence au projet
		habitat.
	Permis ou lettre d'avis	Permis ou lettre d'avis en vertu de la Loi sur les espèces en péril, 2002, autorisant une activité qui affecte une espèce figurant à l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril, si elle se déroule sur des terres fédérales, ou si l'activité ne se déroule pas sur des terres fédérales mais affecte des espèces aquatiques inscrites sur l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril.
	Baux ou ententes de passage.	Baux ou ententes de passage pour les routes, voies ferrées ou canaux, en vertu de la <i>Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réel fédéraux</i> , 1991.
Affaires Autochtones et du Nord Canada	Permis d'utilisation des terres.	Permis d'utilisation des terres ou équivalent, en vertu de la Section 28(2) de la <i>Loi sur les Indiens</i> , 1985 pour l'utilisation de terres fédérales (C.-à-d. pour permettre la traversée de réserves autochtones).
Ressources Naturelles Canada	Permis	Permis en vertu de la Loi sur les explosifs, 1985 pour l'utilisation, l'entreposage et le transport d'explosifs.
Other		
Hydro One Networks Inc.	Permis pour traverser les lignes de transmission d'Hydro One.	Permis pour traverser les lignes de transmission existantes, si requis.
Municipalités locales	Différents permis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de construction, selon <i>la Loi sur le code du bâtiment</i>, 1992 ▪ Permis pour blesser ou abattre des arbres, selon les règlements municipaux ▪ Exemptions aux règlements sur le bruit, si applicable, selon les travaux proposés et les différents règlements municipaux ▪ Conformité avec les plans d'aménagement et les zonages locaux ▪ Permis pour brûlage à ciel ouvert et feux, si applicable.
Canadien National (CN)	Permis	Permis pour traverser une voie ferrée du CN, si requis.
Détenteurs de concessions minières et intérêts de la Couronne	Consentement	Consentement des détenteurs actuels de concessions minières en vertu de la <i>Loi sur les mines</i> , 1990
Unité de santé du district de Thunder Bay	Avis d'ouverture de camp.	Avis d'ouverture de camp, en vertu de la <i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i> , 1990
	Permis pour la rétention d'eaux usées	Permis pour la rétention d'eaux usées en vertu de la <i>Loi sur le code du bâtiment</i> , 1992.
Autres compagnies de services	Permis	Permis pour traverser d'autres installations (p. ex.: pipeline, fibre optique)

1.5 Évaluation environnementale et aménagement du territoire

Aucune étude régionale (étude d'effets cumulatifs à l'échelle régionale), telle que définie par la section 74 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012), n'a été menée ou est présentement menée dans la région concernée par le projet.

Les études antérieures suivantes ont été réalisées et ont été prises en compte dans le cadre du développement de ce projet:

- Étude de réaligement des routes en hiver (Neegan Burnside Ltd., 2009).
- Rapport de faisabilité et plan d'affaires, Route d'accès toutes saisons à la communauté autochtone de Marten Falls, 2011 (W. L. Lees & Associates Ltd. et Marten Falls Logistics-LP., 2011), communément appelé le *2011 Bill Lees Report*.
- Réalignement de la route d'accès hivernale de Marten Falls, 2011-2012 (KBM Resources Group, n.d.) .
- Corridor industriel Nord-Sud proposé, projet Cliffs Chromite. Document de support technique, évaluation des variantes du projet, 2011-2013 (Cliff, 2013).
- Termes de référence du Plan communautaire d'aménagement du territoire de la communauté de Marten Falls (MFFN et MRNF, 2013) et planification en cours.
- Proposition de projet : Route d'accès toutes saisons à la communauté de Marten Falls (MFFN, 2017).

Ces rapports ont fourni de l'information historique, une compréhension générale du projet et une base pour plusieurs sections de ce document. Aucune autre étude environnementale fédérale n'a été utilisée par l'équipe de projet autre que l'évaluation environnementale du projet Cliffs Chromite. L'information puisée a été utilisée pour la présente description de projet.

Il est prévu que la majorité du projet soit réalisée sur des terres concernées par la *Loi de 2010 sur le Grand Nord L.O. 2010, chap. 18*. Cette loi est la base législative sur laquelle repose l'aménagement du territoire dans le Grand Nord ontarien. Le but de cette loi est d'offrir des services pour le développement de plans communautaires d'aménagement du territoire dans le Grand Nord. Il est prévu que l'entièreté de l'emprise de la route proposée passe sur des terres couvertes par le Plan communautaire d'aménagement du territoire de la communauté de Marten Falls (en cours d'élaboration). Le Plan communautaire d'aménagement du territoire pourrait notamment identifier des zones de conservation sur le territoire concerné ou encore désigner des zones pour l'implantation de projets de développement économique. L'équipe chargée de la réalisation du Plan communautaire d'aménagement du territoire de la communauté de Marten Falls supporte le projet (MFFN, 2017).

Lors de la réalisation de l'évaluation environnementale provinciale relative au projet, un certain nombre d'études de description des caractéristiques environnementales de base et d'évaluations des effets sont commencées et elles sont présentées à la **section 5**.

2. Description du projet

2.1 Aperçu du projet

Le projet proposé comprend la construction, l'exploitation et l'entretien d'une route d'accès locale en gravier à deux voies utilisable en toute saison. La communauté autochtone de Marten Falls est actuellement accessible tout au long de l'année par voie aérienne et par une route de glace. La communauté de Marten Falls reçoit habituellement entre 2,5 et 3 tonnes de provisions par habitant annuellement. Le réseau de routes d'hiver prévoit un accès routier à la communauté, mais ce dernier a été déclaré insuffisant pour la communauté et pour les autres besoins en transport, principalement en raison de la fiabilité limitée de l'accès via une route d'hiver. De plus, la communauté autochtone de Marten Falls doit, à chaque année, redéfinir la route d'hiver, ce qui nécessite de refaire annuellement les demandes d'autorisations et de permis auprès du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

Depuis le milieu des années 1990, la communauté autochtone de Marten Falls a reçu des fonds provinciaux et fédéraux pour l'entretien des 140 km de routes d'hiver menant à Marten Falls. La période d'usage sécuritaire d'un réseau de routes d'hiver dépend des conditions météorologiques. Le réseau de routes d'hiver menant à la communauté autochtone de Marten Falls est généralement opérationnel pendant six à huit semaines par an, entre les mois de février et mars. Alors que les hivers se réchauffent de plus en plus, l'utilisation des routes d'hiver a réduit la période de sécurité des déplacements, y compris les restrictions imposées la nuit.

En 2011, le MRNF a approuvé la construction d'une route d'hiver améliorée entre Nakina et Marten Falls, afin de fournir un accès plus fiable, de réduire les coûts de transport des fournitures, d'accroître la sécurité des déplacements sur les routes d'hiver et de fournir à la communauté des opportunités économiques liées au Cercle de feu. Le Cercle de feu est une région éloignée du nord-ouest de l'Ontario, considérée comme une zone de minéralisation importante et de grandes réserves minérales potentielles en Ontario (KBM Resources Group, 2014). La mise en valeur de ces gisements pourrait offrir des opportunités d'emploi et d'autres avantages considérables à la communauté autochtone de Marten Falls et aux communautés autochtones voisines, y compris celles faisant partie des communautés de la Première nation Matawa (W. L. Lees & Associates Ltd, & Campbell 2011). À l'heure actuelle, il n'existe aucun accès terrestre toutes saisons à ces claims d'intérêt au nord des corridors d'étude de la route d'accès à la communauté. Si un futur projet routier reliait la route d'accès à la communauté au Cercle de feu, celle-ci pourrait également être utilisée comme une route d'approvisionnement de l'industrie minière.

L'utilisation du réseau de routes d'hiver suscite un certain nombre de préoccupations liées aux déplacements et à l'environnement:

- Enjeux opérationnels liés aux contraintes de terrain (terrains rocheux, inégaux, escarpés, muskeg, traversées de cours d'eau temporaires, etc.) et à une courte période d'utilisation en toute sécurité.
- Effet environnemental potentiel dû, entre autres, aux déversements de carburant, à l'utilisation d'équipements dans des conditions difficiles et aux franchissements de cours d'eau.
- Préoccupations relatives à la vitesse et la sécurité associées aux routes étroites et sinueuses comprenant des virages serrés et des traversées de cours d'eau.

Le projet vise à fournir un accès routier fiable à l'année entre la communauté autochtone de Marten Falls et le réseau routier provincial au sud, près de Painter Lake. Quatre tracés sont actuellement à l'étude pour déterminer le tracé préféré. La longueur des variantes varie de 140 km à 250 km. Chaque tracé comprend un corridor de 5 km de large dans lequel un tracé spécifique sera développé. La Première Nation Aroland travaille actuellement à des

améliorations de la route Painter Lake, au sud de la route d'accès à la communauté et à la connexion au réseau routier provincial (autoroute 643). Les améliorations de la route Painter Lake ne sont pas nécessaires pour que la route d'accès proposée soit construite. À la connaissance de la communauté autochtone de Marten Falls, Aroland en est aux premières discussions de planification avec la province en ce qui concerne l'amélioration du financement et le processus provincial d'évaluation environnementale requis pour leurs travaux.

2.2 Composantes du projet

Ce projet ne constitue pas une composante d'un plus vaste projet, il constitue une entité à part entière.

L'ingénierie de projet est actuellement au niveau conceptuel. Les composantes du projet devraient inclure:

- Entre 140 et 250 km de route de gravier utilisable en toute saison, en fonction de l'itinéraire préférentiel
- Approximativement 15 à 50 infrastructures requises pour la traversée de cours d'eau
- Ponceaux pour maintenir l'écoulement et le bilan hydrique
- Zones d'emprunt
- Routes d'accès temporaires et construction de traversées temporaires
- Aires de travail et camps temporaires

Les informations concernant les composantes du projet seront révisées en fonction des résultats de la conception technique, des études environnementales et de la consultation en cours. Le MRNF a fourni les bonnes pratiques recommandées pour la construction de routes d'accès sur des terres de la Couronne dans sa publication *Lignes directrices environnementales pour les routes d'accès et les traversées de cours d'eau*.

Les sections suivantes fournissent des informations additionnelles sur les principales composantes du projet.

Route:

La route d'accès sera construite dans une emprise de 100 m dégagée sur une largeur de 60 m. Les véhicules devant utiliser la route d'accès à la communauté comprennent les véhicules personnels (ex. voitures, fourgonnettes, petits camions, motos) et les véhicules utilitaires, y compris les gros camions, dans les limites légales de poids et de taille. Les dimensions et les classifications des véhicules peuvent varier selon le type. Toutefois, l'Association des transports du Canada (TAC, 2017) fournit des lignes directrices et les fabricants de véhicules sont soumis aux réglementations provinciales, nationales et internationales. Le poids des véhicules est réglementé par la province de l'Ontario (Code de la route en Ontario, 1990). Le nombre de véhicules prévus pour utiliser la route d'accès à la communauté n'est pas connu pour le moment. Cette dernière sera conçue avec un trafic quotidien moyen annuel inférieur à 300 véhicules et conformément au Manuel des normes de classification, de vitesse de conception, de conception géométrique du ministère des Transports (MTO) pour les routes de l'Ontario (MTO, 1985) et aux codes de conception des ponts routiers canadiens (Association canadienne de normalisation, 2014). La route d'accès à la communauté est principalement utilisée pour desservir la communauté autochtone de Marten Falls. Les matériaux de construction prédominants seront de l'enrochement issu du dynamitage et des matériaux d'excavation composites recouverts d'un matériau de surface granulaire. La majorité des enrochements issus du dynamitage proviendront d'affleurements rocheux situés dans et/ou adjacents à l'emprise. La route sera conçue et construite à environ 1 m à 1,5 m au-dessus de l'élévation du sol d'origine. La section transversale aura une largeur maximale de 10 m et des pentes latérales de recouvrement de 4:1.

Bancs d'emprunt:

Des carrières de roches et des bancs d'emprunt seront aménagés afin de fournir des roches concassées et des matériaux granulaires pour la construction de la route d'accès à la communauté de Marten Falls et des routes

d'accès temporaires. Les roches nécessaires à la construction de la route d'accès, des routes temporaires et des aires de stationnement devraient provenir des carrières adjacentes aux quatre variantes de la routes d'accès proposées (voir la **figure 1-1**). Des routes d'accès temporaires seront construites pour relier les diverses composantes du projet, selon les besoins, et leur longueur sera restreinte, dans la mesure du possible. La superficie totale des carrières et des bancs d'emprunts dépendra du choix final du tracé et de la qualité des carrières et des bancs d'emprunt identifiés. Toutefois, compte tenu des ressources disponibles actuellement, aucun des bancs d'emprunt n'atteindra les seuils de taille et de volume réglementés par les sections 16 (g) et 17 (g) du *Règlement désignant les activités concrètes* (ACEE, 2012). Le choix final du tracé et des bancs d'emprunts nécessaires sera déterminé lors du processus d'évaluation environnementale, incluant l'évaluation des effets potentiels et les activités de consultation.

Ponts et ponceaux

Des ponts seront requis au-dessus des nombreux cours d'eau afin d'assurer des franchissements adéquats tenant compte de la topographie et allant de ponts de portée simple à des ponts de portées multiples. Les structures de franchissement auront un diamètre compris entre un mètre (petits ponceaux) et 350 m pour les ponts plus longs à portées multiples (voir la **figure 1-1** pour les franchissements proposés et existants) Ils seront conçus pour accueillir deux voies et des largeurs appropriées d'accotement. Il est attendu que les fondations des culées du pont soient constituées de pieux H foncés jusqu'au refus avec couronnement en béton coulé sur place.

Des ponceaux de type vase communicant seront installés aux endroits où il est déterminé que la fonte printanière ou les eaux de ruissellement nécessitent de passer d'un côté à l'autre de la route d'accès pour éviter les dommages dus aux inondations et à l'érosion. Ce type de ponceau vise à maintenir le patron de drainage actuel des eaux de surface dans la région. Des ponceaux seront mis en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La gamme des ponceaux pourraient aller de tuyaux en acier ondulé de petit diamètre pour le drainage des eaux en surface à des portiques en béton ou arches en acier pour les petites voies navigables.

Infrastructures connexes:

Des routes d'accès temporaires pourraient être requises pour accéder à l'emprise de la route projetée. Leur emplacement et leur taille seront vérifiés lors d'analyses supplémentaires du site et de la conception technique des routes. Les routes d'accès temporaires ont pour but de faciliter l'accès d'urgence au site et de fournir un accès aux équipements et au personnel ainsi que de fournir un accès à partir des carrières et bancs d'emprunt vers le site de construction de la route. Ces routes seront aménagées dans l'emprise de la route d'accès, à l'exception de celles nécessaires pour accéder aux carrières et aux bancs d'emprunt, lesquelles seront finalisées au cours du processus d'évaluation environnementale.

2.3 Activités du projet

Le projet proposé sera réalisé en trois phases:

1. Planification et conception (2018-2021)
2. Construction (2021-2031)
3. Exploitation et entretien (2031+)

À l'heure actuelle, aucun plan de désaffectation de la route d'accès n'est prévu.

Si des activités de désaffectation devaient éventuellement être envisagées pour toutes ou certaines composantes du projet, la désaffectation sera planifiée et menée conformément aux normes applicables et aux exigences

réglementaires en vigueur à ce moment. Si des activités de désaffectation sont nécessaires, un examen détaillé des effets potentiels sur l'environnement et des mesures d'atténuation sera effectué.

2.3.1 Planification et conception

Lors de la planification et de la conception de la route d'accès proposée à la communauté, il a fallu identifier quatre variantes de tracé possibles. Des variantes de tracé sont en cours d'examen (examen initial) dans le cadre des premières activités d'engagement du projet auprès des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, des communautés autochtones voisines et du processus d'évaluation environnementale. Une conception préliminaire de la route devra être développée. Un processus formel de conception détaillée est prévu débuter une fois que le projet aura reçu l'approbation réglementaire et qu'un financement supplémentaire aura été obtenu.

Le processus de planification comprend l'élaboration d'un plan de consultation pour les phases des TdR et de l'évaluation environnementale élaboré selon une approche centrée sur la communauté autochtone de Marten Falls et pour permettre la communication et la consultation des communautés voisines. Les commentaires des membres de la communauté de Marten Falls, des communautés voisines, des autres parties prenantes et du public seront colligés et intégrés selon diverses méthodes, y compris le processus d'évaluation fédéral et la publication de cette description de projet.

À compter de 2018, on prévoit que cette phase du projet durera environ trois à cinq ans.

2.3.2 Construction

Un calendrier de construction détaillé sera préparé dans le cadre du processus d'évaluation environnementale et tiendra compte des contraintes environnementales potentielles, notamment des travaux visant à éviter les périodes de protection sensibles et à minimiser les effets du projet sur les oiseaux nicheurs, les oiseaux migrateurs et autres espèces fauniques.

Bien que les activités de construction soient définies dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet, la mise en place de carrières et des bancs d'emprunt, des routes d'accès temporaires et des zones de rassemblement temporaires pour la construction sera nécessaire pendant la phase de construction. Les principales activités de construction comprendront: le défrichage et l'essouchement, la construction de routes et d'aires de stationnement temporaires, la construction de chantiers de construction, l'aménagement de carrières et de bancs emprunts, la construction de la route d'accès à la communauté de Marten Falls, la construction de ponts et de ponceaux ainsi que le démantèlement des ouvrages temporaires et la démobilisation une fois la construction complétée.

Il est prévu que cette phase du projet dure environ cinq à dix ans. La durée variera en fonction des diverses méthodes de construction qui pourraient être utilisées selon les conditions météorologiques, les conditions du tracé et le financement. La construction chevauchera partiellement les activités de planification et de conception. La majorité des activités de construction ne se dérouleront pas en période de gel.

2.3.2.1 Défrichage et essouchement

Le défrichage et l'essouchement consistent à enlever et à disposer des arbres, des arbustes, des arbres tombés et autres débris de surface. Un défrichage sera nécessaire autant pour les composantes temporaires que permanentes du projet.

Une fois le défrichage et l'essouchement terminés dans l'emprise, le substrat sera nivelé et préparé pour la mise en place du remblai de la route, qui sera principalement constitué d'enrochement ou de matériau composite. Les

travaux d'excavation et de drainage seront entrepris en appliquant les meilleures pratiques en matière d'atténuation des incendies et de lutte contre l'érosion.

Afin de minimiser les effets environnementaux dus aux déversements accidentels ou aux fuites des équipements de défrichage, les produits pétroliers utilisés sur le site seront stockés dans des réservoirs à double paroi conformément au *Code national de prévention des incendies du Canada* et au *Règlement sur le stockage et la manutention de produits pétroliers et de produits dérivés*. Les déchets sanitaires et solides seront récupérés et acheminés vers des installations d'élimination et de traitement des déchets accédités ou autorisés.

2.3.2.2 Construction de la route d'accès et des aménagements connexes

Les emplacements des bancs d'emprunt et des carrières sont actuellement analysés et feront l'objet d'un rapport distinct dans le cadre de la phase d'ingénierie préliminaire du projet.

Les matériaux, y compris le remblai, les agrégats et les matériaux composites, seront chargés, transportés, déversés, épandus, nivellés, compactés, ajustés et façonnés avant d'être recouverts de gravier. Un géotextile sera placé dans les zones humides pour améliorer l'intégrité de la route d'accès. Des panneaux de signalisation seront installés, des mesures de contrôle de la sédimentation seront mises en place et les zones perturbées seront préparées en vue de la revégétalisation ou serontensemencées, au besoin. Si des déblais de forage sont produits, ils seront contenus, traités et éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement, conformément aux règlements en vigueur et présentés au **tableau 1-1**.

La plate-forme pour les fondations de ponceaux sera excavée, préparée et compactée pour concevoir la ligne piézométrique. Compte tenu de la nature du terrain et du potentiel élevé des zones humides, le drainage peut être nécessaire dans le cadre des activités de construction. Au besoin, les activités de drainage seront conformes à la réglementation applicable, comme indiqué au **tableau 1-1**. Les déchets de drainage et les rejets seront contenus, traités et éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement.

Il est prévu que les activités de construction des remblais seront réalisées pendant la majeure partie de l'année, y compris en hiver.

Pendant la construction, l'entrepreneur sera responsable de l'entretien des routes d'accès temporaires, des carrières et autres éléments connexes des activités de construction.

2.3.2.3 Désaffectation et démobilitation

Le matériel de construction et les véhicules seront démobilisés une fois la construction terminée. Les zones de travail, y compris les routes d'accès temporaires, les aires de rassemblement et les chantiers de construction, qui ne sont plus nécessaires, seront désaffectées. Les zones perturbées seront restaurées en épandant de la terre arable stockée et en ensemençant et/ou en reboisant, au besoin.

2.3.3 Exploitation et entretien

Les activités d'entretien auront lieu tout au long de la phase opération de la route d'accès. Celles-ci comprennent le nivellement d'entretien, la mise en place de gravier additionnel sur la chaussée, la gestion de la végétation et le nettoyage des ponceaux, au besoin. En hiver, les activités de déneigement seront effectuées à l'aide de charrues, niveleuses, chargeuses et camions à benne basculante. Des mesures pour éliminer les poussières provenant des chaussées peuvent être mises en place pendant les mois d'été, si nécessaire. Les matériaux seront utilisés conformément aux indications du fabricant et uniquement si nécessaires.

2.4 Véhicules et équipements de construction

Les équipements suivants devraient être utilisés sur le site pendant la construction:

- Étendeur de concassés
- Camions de transport
- Excavatrices
- Chargeuses
- Béliers mécaniques
- Nivelleuses
- Emballeuses
- Camions-citernes
- Rétrocaveuses
- Demi-tonnes
- Réservoirs d'essence

2.5 Émissions, rejets et déchets

2.5.1 Émissions de contaminants atmosphériques

Pendant les activités de construction, des émissions atmosphériques, notamment des gaz à effet de serre, seront générées et rejetées dans l'environnement immédiat par les véhicules de construction, l'équipement et la machinerie utilisée ainsi que par les activités réalisées. Ces contaminants comprendront le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, le dioxyde de carbone, les particules et les composés organiques volatils.

Des émissions de poussières fugitives peuvent être générées par la circulation de la machinerie et le transport des matériaux vers et depuis le chantier de construction. Ces poussières peuvent être un problème en dehors des mois d'hiver lorsque des conditions sèches et venteuses se produisent pendant la construction.

Des camps de construction temporaires seront probablement aménagés pour fournir dortoirs, installations sanitaires et salle à manger pour les travailleurs durant la construction de la route. Des génératrices seront requises pour fournir l'électricité aux camps. Leur opération générera des émissions de combustion qui auront un effet temporaire sur la qualité de l'air dans la région.

Pendant la phase d'exploitation, une augmentation de la circulation des véhicules devrait avoir une incidence sur la qualité de l'air locale puisque la communauté autochtone de Marten Falls sera accessible toute l'année. L'effet serait dû à l'augmentation du nombre de véhicules et des émissions atmosphériques afférentes, à la production élevée de poussières sur la route et aux activités d'entretien de la route. Cependant, les émissions liées au trafic aérien devraient diminuer avec la construction de la route.

2.5.2 Rejets liquides

Le projet ne produira aucune vapeur de traitement ni rejets liquides. Pendant la construction, des fuites ou des déversements accidentels sont possibles. Préalablement aux travaux de construction, un Plan de gestion des déversements sera élaboré pour atténuer et gérer les rejets accidentels.

2.5.3 Gestion et élimination des déchets

Dans le cadre du projet, la gestion et l'élimination des déchets se feront conformément à la *Loi sur la protection de l'environnement* de l'Ontario de 1990.

Le dégagement de l'emprise projetée comprendra les activités de défrichage et d'essouchement. Le bois pouvant être réutilisée sera séparé et récupéré. Les matériaux et le bois inutilisable seront récupérés et brûlés sur des sites autorisés.

3. Localisation du projet

3.1 Description de l'emplacement

En 2017, différentes variantes potentielles ont été identifiées par la communauté, de concert avec les agences gouvernementales provinciales et fédérales. Ces variantes sont présentées en détails dans le document *Preferred Route Selection and Preliminary Environmental Work Project Proposal* (MFFN, 2017). L'identification de ces variantes potentielles s'est effectuée en tenant compte de plusieurs informations issues notamment de survols en hélicoptère, de photogrammétrie aérienne et de l'analyse de l'imagerie satellitaire (W. L. Lees & Associates, & Campbell, 2011), ainsi que d'une consultation tenue dans la communauté de Marten Falls en mars 2017. L'information récoltée a permis d'identifier quatre variantes potentielles qui se trouvent toutes à l'intérieur d'un corridor de 5 km de largeur. Une évaluation plus poussée est présentement en cours afin de déterminer quelle serait la meilleure option de tracé. Les critères suivants ont été pris en considération pour l'identification des variantes potentielles:

- Éviter les muskegs et les tourbières
- Demeurer à plus de 200 m de la rivière Ogoki et à plus d'un km de la rivière Albany, exception faite des traversées de cours d'eau
- Minimiser le nombre et la dimension des ouvrages de traversées de cours d'eau
- Prioriser le passage en terrain élevé
- Favoriser les variantes les plus courtes de la communauté

Des consultations supplémentaires et des séances d'informations concernant les quatre variantes de tracé potentielles ont eu lieu dans la communauté suite au dépôt de la proposition de projet en 2017, tel que décrit à la **section 6.1**. Des modifications ont été apportées aux variantes potentielles identifiées dans la proposition de projet déposée en 2017 (MFFN, 2017) en fonction des commentaires reçus, des connaissances traditionnelles relatives à la région touchée par le projet, ainsi qu'en fonction des zones de protection identifiées dans le Plan communautaire d'aménagement du territoire élaboré par la communauté. Ainsi, des portions des variantes 1 et 4 ont été optimisées afin d'éviter des composantes environnementales ou socio-économiques, tandis que d'autres portions ont été complètement éliminées des variantes potentielles. L'emplacement des quatre variantes potentielles à l'issue des consultations est présenté à la **figure 1-1**.

3.2 Coordonnées géographiques des variantes de tracé potentielles

Dans une projection UTM Zone 16 NAD83, les coordonnées des extrémités nord des variantes de tracé sont les suivantes :

- Pour les variantes 1 et 4:
 - Latitude: 574681,80
 - Longitude: 5723215,91
- Pour les variantes 2 et 3:
 - Latitude: 576206,39
 - Longitude: 5719849,49

Les coordonnées des extrémités sud sont les suivantes:

- Pour la variante 1:
 - Latitude: 534678,23
 - Longitude: 5637105,56
- Pour la variante 2:
 - Latitude: 531015,10
 - Longitude: 5629053,78
- Pour la variante 3:
 - Latitude: 520436,89
 - Longitude: 5615429,55
- Pour la variante 4:
 - Latitude: 524222,23
 - Longitude: 5620309,87

3.3 Cartes / Plans du site

Les quatre variantes de tracé potentielles, issues des consultations menées jusqu'à présent, sont présentées aux **figure 1-1**. Ces figures illustrent également les principales traversées de cours d'eau, la route d'accès hivernale présentement utilisée, les matériaux granulaires existants disponibles pour utilisation, les terres de réserves des communautés autochtones, les terres fédérales, les infrastructures existantes (infrastructures de transport et infrastructures de transport et de production d'énergie), de même que les différentes zones identifiées dans le Plan communautaire d'aménagement du territoire de Marten Falls. Aussi présent sur ces figures, la proximité de toute information connue ou accessible au public sur les résidences saisonnières ou temporaires. Des chemins d'accès temporaires seront définis dans les mois à venir, après analyse plus poussée du site et conception technique détaillée. Les photographies du site ne sont pas disponibles pour le moment.

3.3.1 *Utilisation et développement du territoire*

3.3.1.1 *Terres de réserve*

Les quatre variantes de routes potentielles passeront principalement sur des terres publiques détenues par le gouvernement de l'Ontario et situées à l'extérieur des limites des terres de réserve de la communauté de Marten Falls (**figure 1-1**). Seule une petite portion de la route (un maximum de 5 %) sera construite sur les terres de réserve de la communauté, soit 47,27 hectares potentiellement traversés pour les variantes 1 et 4 et 0,42 hectare dans le cas des variantes 2 et 3.

3.3.1.2 *Aires d'utilisation traditionnelle*

Il est généralement convenu au sein des Premières Nations que le partage d'un même territoire, ainsi que les déplacements sur de longues distances sont habituels et courants. D'après les cartes disponibles (présentées dans les termes de référence de la communauté pour les activités entreprises en dehors du projet), et des informations fournies à la suite des activités de consultation menées jusqu'à présent, le territoire traditionnel de la communauté autochtone d'Aroland se situe au sud du projet, celui du territoire de la communauté autochtone d'Eabematoong (Fort Hope), à l'ouest et la Première Nation de Constance lake, à l'est. L'utilisation des terres sera confirmée avec les communautés autochtones voisines au cours du processus d'évaluation environnementale.

Les effets potentiels du projet sur ces aires d'utilisation traditionnelle (aires fréquentées par les membres de la communauté, ainsi que par les membres des communautés voisines), y compris ceux identifiés lors des premières activités de mobilisation de la province et de l'ACEE (voir les sections 1.0 et 6.0), seront pris en considération lors de la future évaluation environnementale provinciale. Les communautés autochtones ne publient généralement pas de cartes qui identifient spécifiquement leur territoire traditionnel, à l'exception des cartes du service de l'urbanisation de la communauté (CBLUP) notées. De plus amples détails concernant le plan de consultation pour le projet et la prise en compte des effets sur les aires d'utilisation traditionnelle sont présentés à la **section 6.0**.

Les activités habituellement pratiquées dans les aires d'utilisation traditionnelle comprennent les activités de prélèvement des ressources. Celles-ci sont protégées par les droits autochtones et les droits issus de traités, tel que stipulé dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 (Gouvernement du Canada, 1982). Les activités de prélèvement habituellement réalisées par les utilisateurs autochtones dans la région touchée par le projet, sur la base des premiers efforts de consultation, sont la chasse, la pêche et la cueillette. La présence et l'emplacement des terrains de piégeage connus et accessibles au public sont présentées à la **figure 3-1**. Ces activités peuvent avoir lieu tout au long de l'année et ne sont pas régies par les règles provinciales. Des aires d'importance écologique, telles que des aires de mise-bas utilisées par l'original, ou encore des frayères, ont également une importance traditionnelle car elles contribuent à produire les ressources qui sont exploitées et utilisées à des fins culturelles.

Les voies de circulation sur le territoire peuvent être utilisées lors des activités traditionnelles. Ainsi, les chemins et les sentiers sillonnant la région touchée par le projet sont empruntés par les utilisateurs autochtones pour accéder aux secteurs fréquentés pour la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette (secteurs se trouvant à l'intérieur ou à l'extérieur de la région touchée par le projet). Ces voies de circulation peuvent être empruntées à pied, en véhicule tout-terrain, en camionnette, ou en motoneige, tout dépendamment des conditions. Les cours d'eau peuvent aussi être empruntés comme voies de circulation afin de se déplacer entre des secteurs d'exploitation ainsi qu'entre les différentes communautés. La rivière Albany est un cours d'eau très important dans la région touchée par le projet, puisqu'elle est fréquemment utilisée par la population de Marten Falls.

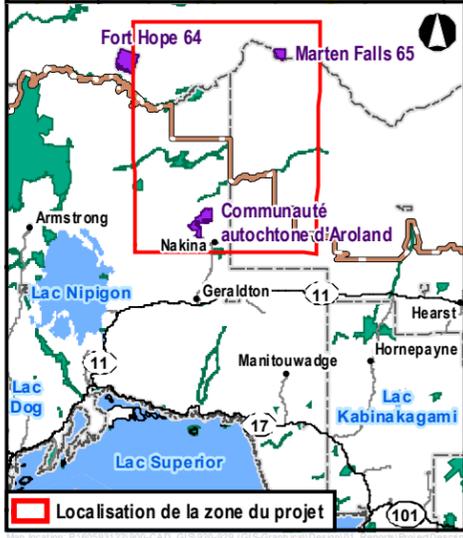
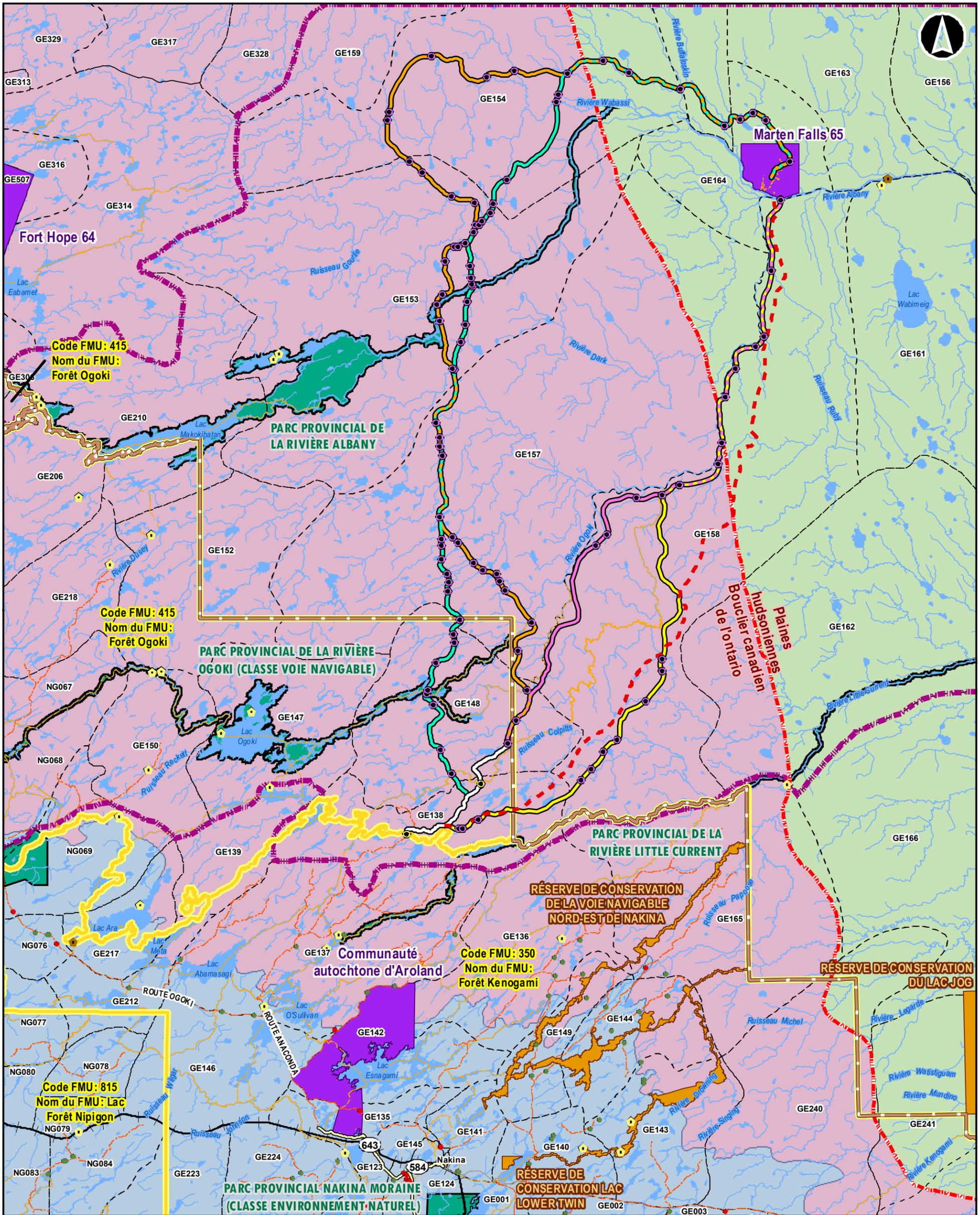
3.4 Utilisation du territoire et des plans d'eau

Le territoire traversé par les différentes variantes du projet est principalement utilisé pour des activités d'exploitation des ressources et des activités récréotouristiques. Les activités économiques majeures ayant lieu dans la région touchée par le projet sont l'exploitation forestière et l'exploration minière. Le territoire traversé par le projet a été peu perturbé jusqu'à présent.

L'ensemble du projet se situe sur le territoire non-organisé de l'Ontario et dans les trois districts de Cochrane, Kenora et Thunder Bay (**figure 3-1**). La majorité du projet concerne des terres de la Couronne non concédées. Une petite partie au sud de la variante 3 recoupe des terres privées et des terres publiques de tenure non franche (MLO 13448). Les claims miniers qui chevauchent le projet sont identifiés à la **figure 1-1**. Les ordres de retrait relatifs aux droits de surface et aux droits miniers, demandés par le MRNF, ont été signés par le ministère du Développement du Nord et des Mines (maintenant MEDNM) en 2012 (pour soutenir un corridor de transport) et en 2018 (pour soutenir le plan communautaire d'aménagement du territoire de la communauté de Marten Falls). Ces arrêtés retirent les terres de la prospection, de l'implantation, de la vente ou de la location. Lorsqu'il est proposé que le projet traverse des claims miniers, le détenteur du claim doit donner son consentement à la cession des droits de surface en soumettant le consentement à la cession de droits de surface au ministère du Développement du Nord et des Mines (maintenant MEDNM) pour chaque événement.

Le Parc provincial de la rivière Albany et le Parc provincial de la rivière Ogoki sont traversés par deux variantes de tracé, tel qu'illustré à la **figure 3-1**. Les parcs provinciaux sont réglementés par la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, L.O. 2006, chap. 12, qui encadre la création, l'altération, la modification ou la suppression des parcs provinciaux. Le Parc provincial de la rivière Albany est un parc provincial

de préservation d'une voie navigable où des activités de pêche et canotage sont pratiquées en abondance (Golder Associates Ltd., 2018).



Légende

Variants de tracé

- Variante 1
- Variante 2
- Variante 3
- Variante 4

Composantes générales

- Autoroute
- Route collectrice
- Route résidentielle
- Route d'accès
- Sentier
- Voie ferrée

Autres symboles :

- Route d'accès d'hiver actuelle
- Route Painter Lake
- Cours d'eau
- Terrain de piégeage
- Limite d'écozone
- Réserve de conservation
- Unité d'aménagement forestier
- Communauté autochtone
- Limite du Grand Nord
- Parc provincial
- Plan d'eau
- Traverse de cours d'eau proposée
- Traverse de cours d'eau existante
- Campement de travail
- Chalet de trappeur
- Carrière existante (active)
- Carrière existante (inactive)

Écorégion

- Lac Big Trout
- Baie James
- Lac Nipigon

Projet de route d'accès toutes saisons à la communauté

Région touchée par le projet

0 5 10 20 30
Kilomètres

Datum: NAD 1983 UTM Zone 16N

Jul. 2019	1:600,000 Lorsqu'il y a lieu, en 1" x 1"
P#: 60593122	Rev: 00

AECOM **Figure 3-1**

Ce document contient des informations sous licence du gouvernement de l'Ontario. Ce dessin a été préparé pour l'usage du client d'AECOM et ne peut être réutilisé ou reproduit par des tiers, à moins qu'une entente ait été conclue par AECOM et son client, tel qu'exigé par la loi ou pour révision par les agences gouvernementales. AECOM n'accepte aucune responsabilité et refuse toute partie qui modifie ce dessin sans l'autorisation écrite expresse d'AECOM.

L'exploitation des ressources par les utilisateurs autochtones et non autochtones est commune dans la région touchée par le projet. Les activités d'exploitation des ressources habituellement pratiquées dans le nord de l'Ontario sont la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette. L'Ontario régie la pratique de ces activités via la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune*, L.O. 1997, chap. 41. Cette loi encadre la pratique de la chasse et de la pêche et définit des exigences concernant l'octroi de permis et la sécurité. Cependant, la législation provinciale n'affecte pas les droits des autochtones en matière d'exploitation des ressources, car ceux-ci sont protégés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982.

L'accès aux aires d'exploitation des ressources se fait en embarcation, ou encore en hydravion. La chasse et la pêche sportive sont des activités très populaires dans le nord de l'Ontario, y attirant de nombreux touristes de l'extérieur, ainsi que des utilisateurs locaux. Les espèces fauniques les plus recherchées sont l'orignal, le cerf de Virginie, l'ours noir, le grand brochet, le doré jaune, les achigans, l'omble de fontaine et le maskinongé (Golder Associates Ltd., 2018).

Des activités récréotouristiques n'étant pas liées à l'exploitation des ressources sont également pratiquées dans la région touchée par le projet, notamment la randonnée ainsi que les excursions en canot et en motoneige.

3.4.1 Aires protégées actuelles et projetées

L'aire protégée de juridiction fédérale la plus rapprochée du projet est l'Aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur, qui est située à Nipigon, Ontario. À son point le plus rapproché, cette aire protégée se trouve à environ 210 km du tracé potentiel 3.

Les parcs provinciaux ainsi que les autres aires de conservation se trouvant à l'intérieur de la région touchée par le projet sont illustrés à la **figure 3-1**. Le Parc provincial de préservation de la voie navigable de la rivière Albany se trouve à l'ouest de la communauté autochtone de Marten Falls, le long de la rivière Albany, et il est croisé par les variantes de tracé. Le Parc provincial de la rivière Ogoki se trouve quant à lui au sud-ouest de la communauté et est également traversé par les variantes de tracé de la route projetée. Le Parc provincial de la rivière Little Current se trouve pour sa part au sud de la route d'hiver présentement utilisée ainsi que de la route projetée. Il s'étend le long de la rivière Little Current et englobe le lac Percy, d'où la route d'hiver actuellement utilisée a dû être déviée lorsque le parc a été mis en place (MFFN, 2017). Les agences gouvernementales (ex. le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs) responsables des parcs provinciaux et d'autres zones de conservation et de gestion seront consultées tout au long du projet pour partager les mises à jour régulières et tous les documents pertinents du projet aux fins de leur examen.

4. Participation du gouvernement fédéral

4.1 Appui financier

En 2016, le MEDNM ainsi qu'Affaires autochtones et du Nord Canada ont confirmé leur appui financier au processus de planification, de réglementation et d'obtention des autorisations requises (MFFN, 2017). Aucun appui financier du gouvernement fédéral n'est prévu actuellement concernant la construction de la route projetée, seulement du financement provincial; Cependant, la communauté autochtone de Marten Falls pourrait potentiellement obtenir un financement fédéral dans le futur.

4.2 Terres fédérales

Le projet sera principalement situé sur des terres publiques appartenant au gouvernement de l'Ontario. Advenant qu'une partie des composantes du projet ou des activités liées au projet touchent des terres de juridiction fédérale (notamment des terres de réserve), ces composantes ou ces activités pourraient être assujetties à une évaluation environnementale distincte menée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et soumises à un processus d'approbation mené de concert avec la communauté et Affaires autochtones et du Nord Canada (maintenant Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada).

Selon la variante de tracé retenue pour la route projetée, un maximum de 5 % de l'emprise serait aménagé sur les terres de réserve de la communauté de Marten Falls.

4.3 Exigences réglementaires

Le projet sera assujetti aux exigences municipales, provinciales et fédérales applicables, tel que décrit au **tableau 1-1**.

5. Description du milieu

5.1 Milieu biophysique

Les variantes de tracé du projet traversent l'écorégion de Big Trout Lake dans l'écozone du Bouclier boréal ainsi que l'écorégion de la Baie James dans l'écozone des Plaines hudsoniennes. L'écozone du Bouclier boréal est caractérisée principalement par la forêt, suivie par les tourbières ombrotrophes et minérotrophes boisées, les zones d'eau libre et autres terres humides. L'épinette noire est abondante et le feu joue un rôle écologique important dans l'écorégion. En revanche, l'écozone des Plaines hudsoniennes constitue le noyau de la troisième plus grande zone humide du monde. Cette région se caractérise principalement par des tourbières ombrotrophes et minérotrophes boisées, suivies par la forêt, les autres zones humides et les zones d'eau libre. Compte tenu de l'abondance de substrats organiques humides et d'un climat humide et froid dans cet écozone, le feu y joue un rôle moins important que dans l'écozone du Bouclier boréal.

La zone des variantes de tracé proposées dans le cadre du projet est dominée par les zones humides (par exemple, les tourbières ombrotrophes, les tourbières minérotrophes, les marécages et les marais) du bassin hydrographique de la rivière Albany et de plusieurs de ses sous-bassins hydrographiques. Les eaux de surface se déplacent généralement vers le nord, en direction de la Baie James. Les réseaux des rivières Albany et Ogoki ont tous deux été modifiés par rapport à leur état d'origine en raison d'activités de développement hydroélectrique dans la région entre 1943 et 1950 respectivement (MFFN, 2017).

Les variantes de tracé du projet fournissent un habitat propice à divers mammifères, petits et grands, ainsi qu'à divers amphibiens, reptiles, oiseaux et insectes présents dans la forêt boréale. La zone d'étude est caractérisée par: i) des zones humides ouvertes et boisées dominées par des espèces telles que l'épinette noire, ainsi que par des mousses et des arbustes et ii) un habitat terrestre constitué de forêts mixtes comprenant des espèces telles que le pin gris, l'épinette blanche et plusieurs espèces de peuplier. Ces zones accueillent également des espèces fauniques dont la conservation est préoccupante.

Les effets potentiels communs du projet proposé sur les terres fédérales sur le milieu naturel pourraient comprendre des perturbations de la faune, la fragmentation ou la perte d'habitat et des collisions de la faune avec les véhicules. Une évaluation environnementale complète et cumulative des effets du tracé de route retenu sera réalisée. L'évaluation environnementale sera appuyée par des inventaires sur le terrain et par la participation des communautés autochtones, du public, des groupes d'intérêt et des agences gouvernementales. Les sections suivantes décrivent la démarche d'évaluation des effets qui sera entreprise dans le cadre de l'ÉE pour déterminer les effets potentiels du projet.

5.1.1 Environnement atmosphérique

Aux fins du présent document, l'environnement atmosphérique comprend le climat et la qualité de l'air.

La communauté autochtone de Marten Falls se situe dans une zone de climat nordique caractérisée par des étés courts et chauds et des hivers longs et froids, avec des températures moyennes variant de 16 °C en été à -20 °C en hiver. Les précipitations moyennes en hiver varient entre 200 et 250 millimètres (mm) et 450 mm en été (MFFN, n.d.). La station météorologique d'Environnement Canada la plus proche se trouve à Geraldton, en Ontario, à environ 200 km. Selon les données des normales climatiques enregistrées à cette station entre 1981 et 2010, les températures ont varié de -1,4 °C à -25,1 °C en hiver, avec des précipitations allant de 23,8 mm à 38,0 mm (Gouvernement du Canada, 2018).

Les conditions existantes de la qualité de l'air sont déterminées par des influences régionales et locales. La qualité de l'air régional dépend principalement d'une combinaison de transport de polluants sur de longues distances et de conditions météorologiques. À l'exception des émissions associées à la circulation dans la communauté de Marten Falls, les influences locales sur la qualité de l'air sont similaires aux influences régionales.

5.1.1.1 *Effets potentiels du projet sur l'environnement atmosphérique*

La construction et l'exploitation de la route d'accès risquent d'affecter la qualité de l'air local. Les effets des activités de construction sur l'environnement atmosphérique seraient temporaires et résulteraient en des émissions de produits de combustion tels que les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone, ainsi que les particules en suspension provenant de l'exploitation de la machinerie et des équipements. Après la construction, l'exploitation de la nouvelle route contribuerait à modifier la qualité de l'air local en raison de l'augmentation probable du volume de la circulation automobile (c'est-à-dire de la disponibilité tout au long de l'année par rapport à l'utilisation actuelle de la route en hiver seulement) et de la réduction probable du volume du trafic aérien résultant de l'accès routier disponible tout au long de l'année.

Pour le tracé retenu, l'effet du projet sur les changements climatiques sera traité par la quantification des gaz à effet de serre (GES) du projet afin d'évaluer la contribution relative aux inventaires provinciaux et fédéraux des émissions de GES disponibles. Pour la phase de construction, la principale source d'émissions de GES sera les équipements utilisés lors de la construction et pour la phase d'exploitation, la principale source d'émissions de GES sera les véhicules circulant sur la route d'accès. Le potentiel de transfert du trafic non routier (par exemple aérien) sera évalué qualitativement pour la phase d'exploitation. L'effet potentiel du changement d'utilisation des sols pendant la phase de construction sur les émissions de GES sera évalué.

Une première estimation globale des émissions de GES générées pendant les phases de construction et d'exploitation du projet a été réalisée et prenait en compte les sources d'émissions suivantes: perte de la couverture du sol (par exemple, zones humides), perte de la séquestration de carbone par la forêt, circulation des véhicules pour la phase d'exploitation uniquement, et équipement de construction et de défrichage pour la phase de construction uniquement. Les émissions annuelles estimées pour la phase de construction sont comprises entre 20 500 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO²e) et 35 500 tonnes de CO²e, basées sur une longueur minimale de route de 140 km et sur une longueur maximale de 250 km. La construction de la route d'accès devrait durer entre cinq et dix ans, et les émissions annuelles pendant la construction ont été estimées de manière prudente sur la base de cinq années de construction. Les émissions totales annuelles liées à l'exploitation sont estimées entre 2 800 tonnes d'équivalent CO² et 5 000 tonnes d'équivalent CO². Cette évaluation globale des émissions liées à l'exploitation a été réalisée en considérant un volume de trafic quotidien moyen annuel de 300, qui sert de base pour la conception de la route d'accès. L'évaluation détaillée des gaz à effet de serre dans le cadre de l'ÉE peaufinera ces valeurs et prendra en considération les sources et puits supplémentaires dans les limites du projet.

L'ÉE provinciale entreprendra également une évaluation des risques du tracé retenu liés aux changements climatiques. Une ÉE prend en compte les conditions actuelles et futures qui serviront à l'évaluation des risques liés aux changements climatiques.

5.1.2 **Bruit**

Les sources de bruit dans la zone du projet sont les bruits naturels de la faune présente dans les forêts et les zones boisées entourant le projet. Les forêts d'Ogoki et de Kenogomi font couramment l'objet d'opérations forestières commerciales, mais ces activités sont situées à une distance considérable de la communauté de Marten Falls. L'accès actuel à la zone est limité et les activités de transport ont probablement peu d'influence sur les niveaux sonores ambiants existants.

5.1.2.1 Effets potentiels du projet sur le bruit

Les activités de construction du projet, y compris l'utilisation des équipements et de la machinerie, sont susceptibles de provoquer du bruit et des vibrations sur les récepteurs sensibles. Ces effets ne devraient pas être ressentis à long terme en raison de la nature temporaire des activités de construction. Compte tenu de la nature rurale de la zone du projet, les niveaux sonores ambiants devraient être faibles et le trafic le long de la route d'accès pourrait potentiellement provoquer une modification perceptible de l'environnement acoustique aux récepteurs sensibles proches.

5.1.3 Physiographie, géologie, géomorphologie et sols

Les variantes de tracé étudiées se situent dans la région physiographique des basses terres de la baie d'Hudson, qui se caractérise par des terrains bas et mal drainés, dominés par des muskegs et des tourbières omprotrophes. La communauté autochtone de Marten Falls repose sur des dépôts organiques (tourbe, terre tourbeuse et marne). La géologie des morts-terrains superficiels traversée par les sections nord et est des variantes de tracé se compose principalement de dépôts organiques (tourbe, terre tourbeuse et marne) avec des occurrences isolées de till indifférencié.

Par ailleurs, du till non différencié à grain plus fin serait également présent le long des parties ouest et sud des variantes de tracé. La zone est caractérisée par un placage discontinu de till recouvrant la roche-mère avec la présence d'affleurements rocheux répartis sur l'ensemble territoire. La matrice du till est pauvre en sédiments clastiques mais riche en carbonate avec une texture variant de l'argile limoneuse au limon.

À l'est du Parc provincial de la rivière Albany, un nombre limité de dépôts fluvioglaciaires de contact glaciaire a été reporté, en lien avec le tracé actuel de la rivière Albany et de son affluent. Ces dépôts sont généralement à grain plus grossier et comprennent du gravier et du sable avec du till mineur.

Dans la portion sud-ouest des variantes de tracé, des occurrences de dépôts glaciolacustres, représentatifs des dépôts littoraux et côtiers, sont présents. Puisque leur processus de dépôt nécessitent plus d'énergie, les particules sont caractérisées par une granulométrie grossière composée de sable, de sable graveleux et de gravier.

Selon le Système canadien de classification des sols, où la couche arable est présente, les sols podzoliques et brunisoliques sont les types dominants le long des variantes de tracé.

La géologie du substrat rocheux autour de la communauté de Marten Falls et le long de la portion nord-est du projet comprend des schistes argileux, des calcaires, des dolomones et/ou des siltites d'âge Ordovicien supérieur de la formation de Red Head Rapids et du groupe Churchill River. En comparaison, les parties centrale, occidentale et méridionale des variantes de tracé de la route d'accès reposent sur différents types de substrat rocheux datant du Protérozoïque et de l'Archéen.

5.1.3.1 Effets potentiels du projet sur la physiographie, la géologie, la géomorphologie et les sols

Les effets potentiels de la construction de la route d'accès comprennent des modifications de la topographie dues au terrassement pour le nivellement, au dynamitage du substrat rocheux et à l'enlèvement des morts-terrains nécessaires à la route d'accès, aux routes d'accès temporaires et aux fondations des structures. Les granulats proviendront probablement de sources locales, ce qui créera des carrières et gravières (dépressions dans lesquelles des matériaux ont été extraits) dans la zone du projet. Les modifications de la topographie résultant du projet peuvent avoir des effets indirects, tels que des modifications du drainage des eaux de surface ainsi que des modifications mineures des sous-bassins versants.

Le dynamitage peut entraîner des zones d'instabilité des sols. Lorsque des structures rocheuses instables sont rencontrées, la conception pourrait être modifiée (modifications mineures du tracé, par exemple) afin de minimiser les effets potentiels de l'érosion, de l'implantation, de l'instabilité des sols, des effondrements ou des risques de chute pouvant survenir lors de la construction.

Des changements dans la qualité et la quantité des sols peuvent survenir pendant la construction en raison du potentiel accru d'érosion, de sédimentation, de mélange et de compaction résultant du défrichage de la végétation, de l'excavation, de l'utilisation d'équipements lourds et du stockage de matériaux. Des changements dans la qualité du sol peuvent également survenir par le rejet accidentel de contaminants lors de la construction suite à l'utilisation d'équipements et de machinerie (par exemple, utilisation de produits chimiques, d'explosifs et de carburant, lavage de l'équipement) et de véhicules lors de l'exploitation de la route d'accès (par exemple, des fuites et des déversements des usagers de la route). Les activités d'entretien lors de l'exploitation d'une route n'impliquent généralement pas l'utilisation, le stockage ou la manipulation de grandes quantités de contaminants potentiels autres que les carburants/lubrifiants des équipements.

5.1.4 Végétation

Tel que mentionné à la section 5.1, les variantes de tracé de la route d'accès projetée couvrent l'écorégion 2W (écorégion de Big Trout Lake) dans l'écozone du Bouclier boréal et l'écorégion 2E (l'écorégion de la Baie James) dans l'écozone des Plaines hudsoniennes.

L'écorégion 2W se caractérise en grande partie par la forêt (63,6%), suivie par les tourbières ombrotrophes et minérotrophes boisées (14,5%), les eaux libres (13%) et les autres zones humides (7,5%). Le 1,3% restant est classé comme autre (Watkins, 2011). Plus précisément, dans l'écorégion 2W, on trouve une abondance d'épinettes noires (*Picea mariana*) dans les basses terres comme en altitude, en plus des occurrences communes de pins gris (*Pinus banksiana*) et de bouleaux blancs (*Betula papyrifera*). Des peuplements mixtes d'épinette noire, de sapin baumier (*Abies balsamea*) et de peuplier (*Populus* sp.) sont généralement présents le long des rives des lacs et des rivières. Dans les basses terres, les tourbières minérotrophes et ombrotrophes à mousses, les arbustes et les graminées prédominent (Crins *et al.*, 2009). Il convient également de noter que le feu joue un rôle important dans l'écorégion 2W, car de grandes quantités de forêts sont considérées comme des brûlis récents (Watkins, 2011).

L'écorégion 2E est caractérisée principalement par des tourbières ombrotrophes et minérotrophes boisées (43,3%), suivies par les forêts (25,5%), les autres zones humides (25,3%) et les eaux libres (5,6%). Les 0,4% restants sont classés comme autres (Watkins, 2011). Plus précisément, l'écorégion 2E comprend des peuplements d'épinettes noires et de mélèzes (*Larix laricina*) rabougris, accompagnés des tourbières ombrotrophes et minérotrophes éparses. Sur les sols bien drainés et le long des cours d'eau, se trouvent des peuplements matures de conifères et mixtes (Crins *et al.*, 2009). Compte tenu de l'abondance de substrats organiques humides et d'un climat froid et humide, le feu joue un rôle moins important dans l'écorégion 2E que dans l'écorégion 2W (Crins *et al.*, 2009).

Un examen de la base de données Make-a-Map du Centre d'information sur le patrimoine naturel (MRNF, 2019) a permis de relever l'occurrence d'une plante rare, la violette des marais du Nord (*Viola epipsila*), le long des variantes de tracé étudiées. Il n'y a aucune autre espèce floristique terrestre en péril dans la zone du projet. Aucune observation d'espèce en péril désignée au niveau provincial ou fédéral n'a été relevée dans la zone du projet.

5.1.4.1 Effets potentiels du projet sur la végétation

Les effets potentiels du projet sur la végétation et les communautés écologiques incluent des changements dans la diversité des communautés (y compris la perte de communautés), des changements dans la quantité et la fonction des zones humides et des changements dans la diversité des espèces.

Les activités liées à la construction, telles que le défrichage de la végétation, le stockage de matériaux, les aires de dépôts et l'excavation pourraient entraîner la perte et la dégradation de la végétation, incluant les zones boisées et les zones humides. Les perturbations directes (c.-à-d. perte permanente de la végétation) et indirectes (comme les perturbations de la végétation dues à l'érosion et à la sédimentation, aux modifications touchant les eaux de surface et souterraines et aux rejets accidentels de contaminants) peuvent modifier la forme et les fonctions des communautés végétales. Cet effet potentiel résultant de la libération accidentelle de contaminants est plus élevé pendant la construction, mais persiste pendant la phase d'exploitation (ex. déversements dus à des collisions et des renversements de véhicules) et à l'entretien (ex., application d'abat-poussière et de produits de déglacage). Les effets potentiels résultant de l'érosion continue et de la sédimentation, comme indiqué ci-dessus, peuvent persister tout au long de la phase d'exploitation et des activités d'entretien (améliorations et réparations de la route, entretien hivernal et épandage de sable, etc.). La construction de composantes temporaires et permanentes du projet peut également entraîner une fragmentation des communautés végétales.

La poussière générée par les activités de construction et l'utilisation continue des véhicules pendant l'exploitation et l'entretien peut endommager les plantes, principalement par des effets physiques tels que la destruction des cellules et le colmatage des stomates (Spellerberg, 1998). L'accumulation de poussière sur les plantes peut également affecter la photosynthèse, la respiration et la transpiration, lesquels sont des processus importants nécessaires à la survie des plantes (Farmer, 1993).

La propagation d'espèces végétales envahissantes pourrait se produire en raison du défrichage de la végétation et de l'introduction de semences envahissantes sur l'équipement pendant la phase de construction, ainsi que sur l'équipement nécessaire aux travaux d'entretien et de réparation. L'augmentation des déplacements et des véhicules en phase exploitation peut également augmenter le risque d'introduction d'espèces de plantes envahissantes.

5.1.5 Eaux souterraines

Le substrat rocheux dénudé du Bouclier canadien, qui s'étend dans la majeure partie du centre et du nord de l'Ontario, est généralement de modérément à fortement fracturé dans les 10 à 20 m supérieurs (Sykes *et al.*, 2009), correspondant à une unité aquifère. À l'intérieur des variantes de tracé, la structure des fractures dans l'aquifère rocheux permettra le mouvement des eaux souterraines; cependant, cette perméabilité secondaire diminue généralement avec la profondeur (Sykes *et al.*, 2009).

Au sein de la communauté autochtone de Marten Falls, les dépôts fluviaux de sable et de gravier associés à la rivière Albany dépassent localement 40 m d'épaisseur (MECP Water Well Record # 16003369) et sont ciblés pour l'approvisionnement en eau (domestique et public) de la communauté. Les ressources en eaux souterraines dans le substrat rocheux supérieur, identifiées comme calcaires dans les registres de puits locaux, sont également ciblées pour l'approvisionnement (puits publics) de la communauté.

Les dépressions topographiques, telles que les vallées fluviales, auront des effets locaux sur le débit et la direction du déplacement des eaux souterraines. Les voies d'écoulement des eaux souterraines convergent fréquemment vers les vallées fluviales et les dépressions topographiques isolées telles que les rivières Albany et Ogoki, ainsi que dans de nombreux autres cours ou plans d'eau (lacs, étangs, etc.) et dans des dépressions ou vallées plus profondes des basses-terres. Compte tenu de son éloignement, l'utilisation des eaux souterraines dans les variantes de tracé étudiées devrait être minime.

5.1.5.1 Effets potentiels du projet sur l'eau souterraine

Les activités de construction telles que l'assèchement, l'utilisation de l'eau et la création de surfaces imperméables peuvent avoir des effets sur les eaux souterraines. En cas d'assèchement, il peut y avoir un abaissement temporaire de la nappe phréatique locale. Un abaissement de la nappe phréatique peut entraîner une modification

de la quantité d'eau souterraine, ce qui pourrait réduire le débit de base des cours d'eau ainsi que l'écoulement des eaux souterraines dans les zones humides et dans les réseaux d'écoulement des eaux souterraines. Ces effets se limitent généralement à la zone d'influence résultant des activités d'assèchement et sont de nature temporaire. En outre, les puits privés situés dans la zone d'influence d'assèchement peuvent être temporairement affectés par des rendements inférieurs et/ou des modifications de la qualité de l'eau.

Le dynamitage du substrat rocheux qui pourrait être nécessaire lors de la construction pourrait également modifier la quantité d'eau souterraine. La qualité des eaux souterraines peut également être affectée par la mise en suspension de sédiments et le rejet potentiel de substances particulaires fines et/ou solubles.

L'assèchement sur les chantiers peut potentiellement modifier la qualité des eaux souterraines dans les zones importantes de recharge des eaux souterraines par le rejet d'eaux de drainage contaminées. Lorsqu'aucune mesure d'atténuation efficace n'est mise en place, les rejets d'eaux souterraines peuvent également entraîner une érosion et une sédimentation le long d'une zone de décharge, une concentration élevée de matières en suspension et un déversement potentiel de contaminants (par exemple, des fuites de carburant et d'huile) dans les plans d'eau récepteurs.

5.1.6 Eaux de surface

Les eaux de surface dans le secteur du projet s'écoulent généralement vers le nord-est, en direction de la Baie James.

Le projet se situe dans deux principaux bassins versants: i) le Haut Albany - Makokibatan et ii) le Bas Ogoki. Les principaux cours d'eau dans ces bassins hydrographiques sont respectivement la rivière Albany et la rivière Ogoki. La confluence de ces deux rivières est située près de la communauté autochtone de Marten Falls. La rivière Albany est la plus longue rivière de l'Ontario, soit 982 km, avant de se déverser dans la Baie James. Les réseaux des rivières Albany et Ogoki ont tous deux été modifiés par rapport à leur état d'origine en raison des activités de développement hydroélectrique dans la région (MFFN, 2017). Le tableau suivant résume le nombre approximatif de traverses importantes (nécessitant la construction d'un pont) et petites (pouvant nécessiter un pont ou un ponceau) (MFFN, 2017). Le projet ne traverse aucun cours d'eau ou plan d'eau connu régi par la *Loi sur la protection de la navigation*.

Tableau 5-1. Nombre de traverses importantes et petites

Description	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Nombre de traverses importantes	7	2	1	7
Nombre de petites traverses	38	13	19	40
Total approximatif de traverses	45	15	20	47

En plus des rivières Ogoki et Albany, de nombreux ruisseaux et rivières de différentes grandeurs, de grands et de petits lacs, des étangs et des zones humides prédominent le long des variantes de tracé (**figure 1-1**).

Le secteur du projet est dominé par les zones humides (tourbières ombrotrophes et minérotrophes, marais et marécages) du bassin hydrographique de la rivière Albany et de plusieurs de ses sous-bassins hydrographiques. Il n'y a pas de zones humides d'importance provinciale ou désignées le long des variantes de tracé. Voir la **figure 5-1**.

5.1.6.1 Effets potentiel du projet sur l'eau de surface

La construction et l'exploitation du projet nécessiteront l'aménagement d'infrastructures permanentes pour le franchissement des cours d'eau le long de la route d'accès, ainsi que d'infrastructures temporaires pour la traversée des cours d'eau le long des routes d'accès temporaires. Les traverses de cours d'eau peuvent inclure des ponts, des ponceaux, des gués, des radiers, des chemins de branchage ainsi que des traverses de glace et de neige, qui sont susceptibles de modifier la qualité et la quantité de l'eau de surface. Les effets prévus sur les eaux de surface sont principalement liés aux sédiments et à l'érosion, ainsi qu'à l'introduction potentielle de contaminants par des rejets accidentels. Des modifications de la qualité et de la quantité des eaux de surface peuvent avoir des effets indirects sur d'autres composantes environnementales (par exemple, le poisson et son habitat et les zones humides).

5.1.7 Poisson et habitat du poisson

Dans la zone d'étude, plusieurs ruisseaux, rivières, grands et petits lacs, étangs et zones humides constituent des habitats pour le poisson. C'est notamment le cas pour les rivières Ogok, Dusey, Wabassi et Buffaloskin, les ruisseaux Calbert, Colpitts et Gourlie, ainsi que leurs tributaires (Ressources naturelles Canada, 2019).

Plus de 20 espèces de poissons, principalement des espèces associées aux eaux froides ont été recensées dans les milieux aquatiques de la zone d'étude. Ce sont toutes des espèces communes en Ontario et elles sont présentes sur l'ensemble de la province. Ces espèces sont en partie ou entièrement à la base de pêches commerciales, récréatives ou autochtones.

Le projet se situe dans l'aire de répartition des populations d'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*) du sud de la baie d'Hudson et de la baie James. Cette espèce se trouve d'ailleurs dans la rivière Albany et ses tributaires (Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, 2017). Les populations du sud de la baie d'Hudson et de la baie James sont désignées comme préoccupantes dans le cadre de la loi provinciale sur les espèces en voie de disparition. Sur le plan fédéral, ces populations ne jouissent d'aucun statut en vertu de l'annexe 1 de la loi fédérale sur les espèces en péril. Par conséquent et en dépit des différences sur le statut et sur les mesures de protection requises pour d'autres populations de l'Ontario, celles du sud de la baie d'Hudson et de la baie James ne sont pas visées par des mesures de protection en vertu de ces lois.

5.1.7.1 Effets potentiels du projet sur le poisson et l'habitat

Les effets du projet sur la quantité et la qualité des eaux de surface peuvent avoir des conséquences sur le poisson et leurs habitats (**Section 5.1.6.1**). Le dépôt de sédiments dans un plan d'eau peut entraîner la perte ou la modification de l'habitat, l'altération des débits de base et des températures de l'eau ou la perturbation des processus vitaux du poisson ou du taux de mortalité du poisson et des œufs. Aucun effet n'est appréhendé sur les plantes marines, au sens de la *Loi sur les pêches, 1985*.

La construction des traversées de cours d'eau temporaires (ex. ponts temporaires, batardeaux, gués, ponts en rondins, chemins de branchage, ponceaux et ponts de glace ou de neige) et permanentes (ex. ponts, ponceaux) peut avoir des effets négatifs sur les poissons et leur habitat (qualité de l'eau, débit, végétation aquatique, végétation riveraine, substrat, débris, etc.). Les effets liés à la mise en place de ces infrastructures dans l'eau peuvent entraîner la perturbation des processus vitaux comme la migration et la fraie du poisson (passage du poisson), la mortalité accrue à cause de l'équipement et de la machinerie, des modifications de la qualité de l'eau (résultant par exemple d'un déversement accidentel de contaminants ou d'une perte de végétation) et la dégradation, l'altération et la perte (ou destruction) d'habitats et de fonctions écologiques. Une altération ou dégradation négative est généralement considérée comme une altération de l'habitat du poisson qui diminue sa capacité à utiliser cet habitat pour un ou plusieurs de ses processus vitaux (Fisheries and Oceans Canada, 2012). Cet effet négatif pourrait donc résulter de diverses activités et facteurs de stress, tels que des modifications de la

composition et de l'abondance de la végétation aquatique, du substrat et de la couverture. Le risque de ces effets est plus élevé pendant la phase de construction mais demeure également pendant les phases d'exploitation, d'entretien et de réparation. L'érosion et la sédimentation constantes, ainsi que le rejet de contaminants suite à des déversements, des collisions de véhicules, des travaux hivernaux, etc. peuvent altérer négativement la qualité de l'eau ou modifier les caractéristiques physiques de l'habitat (telles que la perte de végétation aquatique ou la modification de la composition du substrat).

Afin d'atténuer les effets négatifs sur le poisson et son habitat, les traversées de cours d'eau et l'installation des ponceaux seront conçues selon les normes et guides des autorités fédérales et provinciales en la matière. Ces mesures seront mises en place pour éviter les dommages sérieux aux espèces de poisson qui sont en partie ou entièrement à la base de pêches commerciales, récréatives ou autochtones.

Les opérations de dynamitage près des plans d'eau peuvent libérer des résidus de dynamitage et des particules à grande vitesse, induire des changements significatifs et instantanés de la pression et exposer des sols à nu. Ces effets peuvent causer de la mortalité chez les poissons et les œufs et une dégradation, une altération ou une perte d'habitat, comme la perte de végétation aquatique, la modification du substrat, des modifications de la qualité et du débit de l'eau.

Ce projet de route permettra un accès toute l'année au Grand Nord, ce qui aura probablement pour effet d'augmenter la fréquentation des plans d'eau à des fins récréatives. Ceci pourra se traduire par une augmentation de la pression de pêche et un risque accru d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, de parasites et de maladies chez les poissons et de déversement accidentel de contaminants dans les plans d'eau.

5.1.8 Faune

La zone générale du projet fournit un habitat propice à divers mammifères, petits et grands, ainsi qu'à divers reptiles, oiseaux et insectes présents dans la forêt boréale. La gamme d'habitats présents dans la zone du projet répond aux besoins d'un large éventail d'espèces fauniques, telles que l'ours noir, l'orignal, le caribou des bois, le loup gris, le lynx du Canada, la martre d'Amérique, le pékan, le rat musqué, la marmotte commune, le lièvre d'Amérique, la loutre de rivière et le renard roux. De plus, des centaines d'oiseaux migrateurs habitent le Grand Nord de l'Ontario. Parmi les espèces de reptiles connues dans la région figurent le crapaud d'Amérique, la grenouille des bois, la couleuvre rayée et la grenouille léopard. Les deux dernières espèces sont considérées importantes sur le plan régional (MFFN, 2017).

L'Atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario (Ontario Nature, 2019) documente les observations de toutes les espèces de reptiles et d'amphibiens de la province. Un examen de cet atlas indique quelques observations dans les environs de la route d'accès, notamment la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*), le crapaud d'Amérique (*Anaxyrus americanus*), la rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la rainette faux-grillon boréale (*Pseudacris borealis*), la grenouille léopard (*Lithobates pipiens*) et la grenouille des bois (*Lithobates sylvatica*). Ce sont des espèces communes et répandues dans le nord de l'Ontario. On sait également que la couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis parietalis*) est présente dans la région. Cette dernière ainsi que la grenouille léopard du nord sont considérées comme importantes sur le plan régional (MFFN, 2017).

Le caribou des bois est très présent dans les tourbières, comme les tourbières ombrotrophes d'épinettes noires et les tourbières minérotrophes arborescentes, tout en évitant les hautes terres tout au long de l'année (Stuart-Smith et al., 1997). Cependant, leur habitat peut varier dans différents paysages en fonction de la disponibilité de l'habitat (Ferguson et Elkie, 2004). Les données de télémétrie ont montré que, dans les aires de répartition de Missisa et de la baie James (qui font partie de la zone d'étude), les caribous des bois se rencontraient le plus souvent dans les tourbières, suivies des forêts de conifères, et ils évitaient les forêts de feuillus (Ferguson et Elkie, 2004). La localisation des habitats hivernaux peut être assez variable d'une année à l'autre (Ferguson et Elkie, 2004). L'évaluation de la taille ou la densité de la population d'un animal qui vit en faible densité mais qui a un domaine

vital étendu tel que le caribou des bois est souvent difficile et imprécis. Depuis 2009, plusieurs chercheurs indépendants et le MRNF ont mené des recherches sur le caribou des bois et son habitat dans les zones traversées par le projet. Le MRNF a installé des colliers émetteurs à un grand nombre de caribous des bois dans le nord de l'Ontario qui ont été suivis par satellite entre 2009 et 2014. Certains de ces individus ont été trouvés dans la zone du projet (April Mitchell, MRNF, pers. comm., 2019). Les résultats de l'étude ont montré que les individus étaient nomades et qu'ils pouvaient occuper différentes zones d'une année sur l'autre, mais qu'ils témoignaient d'une plus grande fidélité aux zones de mise bas. Les estimations de la population du troupeau seront évaluées dans le cadre de l'évaluation environnementale provinciale.

Un examen préliminaire des informations existantes suggère que plusieurs espèces inscrites comme menacées, en voie de disparition ou préoccupantes en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* (loi provinciale) ou de la *Loi de 2002 sur les espèces en péril* (loi fédérale) pourraient être présentes le long des variantes de tracé (voir **figure 5-2**). Ces espèces incluent, sans toutefois s'y limiter (MECP, 2019):

- Pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition].
- Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) [menacée selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Guifette noire (*Chlidonias niger*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition].
- Engoulevent bois-pourri (*Caprimulgus vociferous*) [menacée selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition].
- Carcajou (*Gulo gulo*) [menacée selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et préoccupante selon la Loi sur les espèces en péril].
- Caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*) [menacée selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*) [en voie de disparition selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Chauve-souris nordique (*Myotis septentrionalis*) [en voie de disparition selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Paruline du Canada (*Cardellina canadensis*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition, menacée selon la Loi sur les espèces en péril].
- Martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) [menacée selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition, menacée selon la Loi sur les espèces en péril].
- Moucherolle à côtés olive (*Contopus cooperi*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition, menacée selon la Loi sur les espèces en péril].
- Hibou des marais (*Asio flammeus*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].
- Râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*) [préoccupante selon la Loi sur les espèces en voie de disparition et la Loi sur les espèces en péril].

5.1.8.1 Effets potentiels du projet sur la faune

Les effets potentiels sur la faune, incluant les oiseaux en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (LCOM), et les habitats fauniques pendant la construction et l'exploitation de la route comprennent la modification et/ou la perte d'habitat, les risques de mortalité de la faune et les changements de comportement de la faune.

Les effets potentiels sur la végétation (section 5.1.4.1) peuvent entraîner des effets sur la faune lorsque la végétation offrant un habitat préférentiel sera perdue ou modifiée par le projet. Cela inclut la perte directe d'habitat, la dégradation de l'habitat et la fragmentation lors de la préparation du site (par exemple, le défrichage et le nivellement du site), le stockage de matériaux, le transport d'équipements et de matériaux et les activités d'excavation. Ces activités peuvent avoir des effets négatifs sur l'habitat de la faune en raison de l'érosion et de la sédimentation accrues, de l'enlèvement, de la perturbation et du compactage des sols ainsi que de déversements accidentels de contaminants. La faune peut également être déplacée pendant la construction lorsque l'habitat est supprimé (par exemple, défrichage et essouchement). Les habitats forestiers sont généralement associés à un nombre plus élevé de nids d'oiseaux par hectare; par conséquent, la suppression de ces habitats entraînerait le déplacement d'un plus grand nombre de couples reproducteurs par hectare par rapport à d'autres habitats tels que les prairies ou les champs agricoles (Calvert *et al.*, 2013). En outre, les activités d'assèchement, de captage ou de rejet d'eau peuvent avoir des effets négatifs sur la faune et son habitat, en particulier pour les espèces dépendant des eaux de surface ou souterraines (comme l'habitat d'hivernage des tortues).

Les phases de construction et d'exploitation du projet peuvent entraîner un risque plus élevé de mortalité accidentelle de la faune par des collisions avec des véhicules, des équipements et de la machinerie.

Les perturbations liées au bruit, à la lumière et à la présence humaine peuvent modifier le comportement de la faune. L'exploitation de la route d'accès peut entraîner des perturbations continues et un risque accru de mortalité des espèces fauniques par la collision avec des véhicules.

La route projetée fournira un accès toute l'année au Grand Nord, ce qui augmentera probablement l'accessibilité aux activités de loisirs et aux ressources. Cela pourrait entraîner une augmentation de la pression de la chasse et de la pêche récréative sur les populations fauniques, un risque plus élevé d'introduction d'espèces envahissantes, de parasites et de maladies et le rejet accidentel de contaminants dans les plans d'eau.

5.1.8.2 Effets sur les espèces fauniques en péril ou les espèces préoccupantes

Des occurrences d'habitat et d'espèce en péril potentiels ont été relevées dans les limites du projet. Les effets potentiels sur les espèces en péril comprennent ceux applicables à la faune: mortalité, dommages et/ou perturbations accrus, déplacement, modification ou élimination de l'habitat d'espèces en péril.

5.2 Conditions socio-économiques

5.2.1 Démographie, gouvernance, accès et infrastructures

Les agglomérations les plus rapprochées du projet sont les communautés autochtones de Marten Falls et d'Aroland (**figure 1-1**). La communauté de Marten Falls est localisée dans la région touchée par le projet. La bande de Marten Falls compte une population de 794 personnes, dont environ la moitié (325 personnes) réside dans la communauté. Le reste de la population inscrite de la bande (469 personnes) demeure dans des centres urbains, tels que Greenstone et Thunder Bay. La population de la bande s'accroît de façon constante et devrait continuer à le faire au cours des prochaines années (MFFN, 2014). Les langues parlées au sein de la communauté sont l'anglais et l'oïjibway. Le centre de service désigné pour la communauté est Greenstone (MFFN, 2014).

La communauté de Marten Falls est membre de *Matawa First Nations Management Inc.*, un conseil tribal régional regroupant les neuf communautés ojibway et criées présentes dans le territoire *Nishnawbe Aski* du nord de l'Ontario. Le territoire *Nishnawbe Aski* est une organisation politique territoriale, fournissant un support aux niveaux politique, économique et social, pour toutes les communautés autochtones concernées par le traité #9 (MFFN, n.d.).

Le conseil tribal Matawa inclut les communautés d'Aroland, Constance Lake, Eabametoong, Ginoogaming, Long Lake #58, Marten Falls, Neskantaga, Nibinamik et Webequie. Il fournit des services consultatifs ainsi que d'autres services liés à différents programmes aux communautés membres. La communauté de Marten Falls est dirigée par un conseil de bande composé d'un chef et de sept conseillers. Les membres du conseil sont élus par suffrage universel pour des termes de deux ans (MFFN, 2014). La Loi sur les Indiens permet à la communauté de Marten Falls de régir certains services prodigués à sa population, notamment dans les domaines de la santé et des services de voirie. Les terres de la réserve sont de juridiction fédérale, mais des compétences de juridiction provinciale peuvent s'y appliquer si aucune autre réglementation n'est en place (MFFN, 2014).

La communauté de Marten Falls compte approximativement 65 maisons (Statistique Canada, 2017). La plupart des habitations de la communauté appartiennent au conseil de bande et environ le deux-tiers des habitations sont dans un état approprié. On trouve deux catégories d'habitations dans la communauté. La première est plus vieille et les habitations de cette catégorie se trouvent sur la rive ouest de la rivière Albany. La seconde catégorie comprend des habitations plus récentes et elles ont été bâties parallèlement aux habitations de la première catégorie (MFFN, 2014).

La communauté de Marten Falls est dotée d'un aéroport. Celui-ci est situé à 5 km de la communauté et est géré par le MTO. L'avion permet d'accéder à la communauté durant toute l'année. Un service de transport aérien, assuré par la compagnie Zam Air Service de Nakina, Ontario, offre des liaisons trois fois par semaine. Des vols sont également offerts trois fois par semaine à partir de Thunder Bay par la compagnie North Star Air. Les deux compagnies aériennes offrent des services de transport de marchandises et de passagers. La communauté est également accessible de façon saisonnière via une route d'hiver (MFFN, 2014). L'électricité est fournie à la communauté de Marten Falls par les services aux régions éloignées d'Ontario Hydro (MFFN, 2014). Le chauffage des maisons est principalement assuré par des poêles à bois, tandis que celui des bâtiments commerciaux se fait par des fournaies à l'huile. Bien qu'elle soit dotée d'une usine de traitement des eaux et d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, la communauté est soumise à un avis d'ébullition, puisque l'usine de traitement de l'eau potable se trouve en phase d'entretien. Un site d'enfouissement acceptant les déchets solides est situé à 3,5 km de la communauté (MFFN, 2014). Le service téléphonique est assuré par Bell Canada, tandis que la compagnie KNET assure les services Internet. La télévision par satellite est disponible dans la communauté. Des nouvelles sont diffusées au sein de la communauté par deux journaux, soit *Wawatay*, publié aux deux semaines, et par le quotidien *Chronicle Journal* (MFFN, 2014).

5.2.2 Économie

Le développement économique de la région touchée par le projet est principalement réalisé par la communauté de Marten Falls, de concert avec les communautés autochtones voisines et les industries. Les communautés autochtones les plus rapprochées du projet sont Marten Falls et Aroland. Ces deux communautés sont celles qui sont les plus susceptibles d'avoir un intérêt économique envers le projet. La municipalité de Greenstone pourrait également avoir un intérêt économique envers le projet étant donné sa situation de centre principal de service pour les communautés de Marten Falls et d'Aroland.

Les principales activités économiques dans la région sont l'exploitation minière, l'exploitation forestière, ainsi que l'industrie touristique liée à l'exploitation des ressources. L'exploration minière et le développement minier ont connu une expansion dans les dernières années. La Corporation de développement Agoke regroupe les communautés de Marten Falls et Eabametoong. Elle a été formée dans le but de gérer l'unité de gestion forestière

d'Ogoki. La Corporation de développement Agoke travaille de concert avec *Nakina Lumber Incorporated*, dans le cadre du partenariat *Agoke Lumber Limited*. Ce partenariat, ainsi que d'autres communautés Matawa, opère dans le domaine de la foresterie, dont les retombées économiques sont limitées dans la région, en raison du ralentissement que connaît l'industrie. Le manque d'infrastructures de transport dans la région, ainsi que les coûts importants associés au transport nuisent à la mise en place de projets d'envergure dans les domaines de l'exploitation minière ou forestière. Les lacunes concernant l'approvisionnement en électricité, ainsi que le réseau de transport peu développé entraînent des coûts importants, ce qui compromet généralement la faisabilité des projets.

Les opportunités économiques sont donc limitées pour la communauté de Marten Falls. Ainsi, le taux de chômage y atteignait 18,8 % en 2016, alors que le taux d'activité n'était que de 50 % (Statistique Canada, 2017). On compte quelques entreprises privées au sein de la communauté, notamment un dépanneur, une épicerie, une station d'essence, ainsi qu'une auberge. Quelques entreprises touristiques basées sur l'exploitation des ressources sont également opérées par des membres de la communauté. Le coût de la vie au sein de la communauté est très élevé, ce qui est principalement dû au prix élevé de l'électricité, ainsi qu'aux importants frais de transport des biens de consommation

5.2.3 Services d'urgence et services de santé

La surveillance policière au sein de la communauté de Marten Falls est assurée par le Nishnawbe-Aski Police Service. Les services d'urgence sont gérés de concert avec la Police provinciale de l'Ontario. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts dispense des services de protection contre les incendies de forêt dans un rayon de 16 km autour de la communauté. La communauté ne dispose pas de camion d'incendie.

Santé Canada finance la clinique Muskeg Thunder, qui est en activité 5 jours par semaine. Le personnel de la clinique prodigue des soins infirmiers, en plus de s'occuper des programmes de promotion de la santé et de santé communautaire. Les patients nécessitant des soins médicaux d'urgence sont évacués par voie aérienne vers la ville de Greenstone. Des services médicaux spécialisés sont prodigués à l'hôpital de Thunder Bay.

Les aliments traditionnels issus de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la cueillette comptent pour une bonne part de la diète de la population (Gamble, 2017). Le coût élevé des aliments provenant de l'extérieur (en raison des frais de transport élevés) contribue fort probablement à cette situation.

5.2.4 Paysage

Le paysage est une composante importante de l'environnement de la région touchée par le projet. Il est intimement lié à l'industrie touristique, mais aussi aux résidents et aux communautés de la région. Le paysage de la région a été largement influencé par les agents naturels, tels que les feux de forêt. En contrepartie, il n'a subi que très peu d'influences d'origine humaine, mis à part la mise en place des communautés et la construction de la route d'hiver (figure 1-1).

5.2.5 Effets potentiels des changements dans l'environnement sur les communautés autochtones

Les effets sur l'environnement social, économique et bâti sont issus de deux types de changements, soit les changements concernant l'environnement socio-économique (incluant les changements sur la santé) ainsi que les changements concernant l'utilisation du territoire (incluant les changements sur le paysage). Le projet pourrait avoir des effets sur la démographie, l'économie régionale, le marché du travail ou la prestation de services publics au sein des communautés se trouvant à l'intérieur ou à proximité de la région touchée. Ces changements pourraient modifier l'environnement socio-économique au sein de ces communautés, pendant la construction de la route

projetée, ainsi que lors de son opération. L'ampleur des changements dépendra des activités des utilisateurs fréquentant la région touchée, du lieu d'habitation des membres de la bande de Marten Falls et du mode et des conditions d'attribution des contrats. Les effets du projet dépendront du tracé final mais ils pourront inclure, sans s'y limiter:

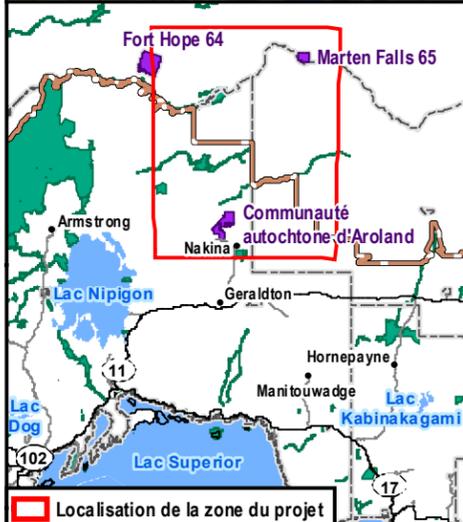
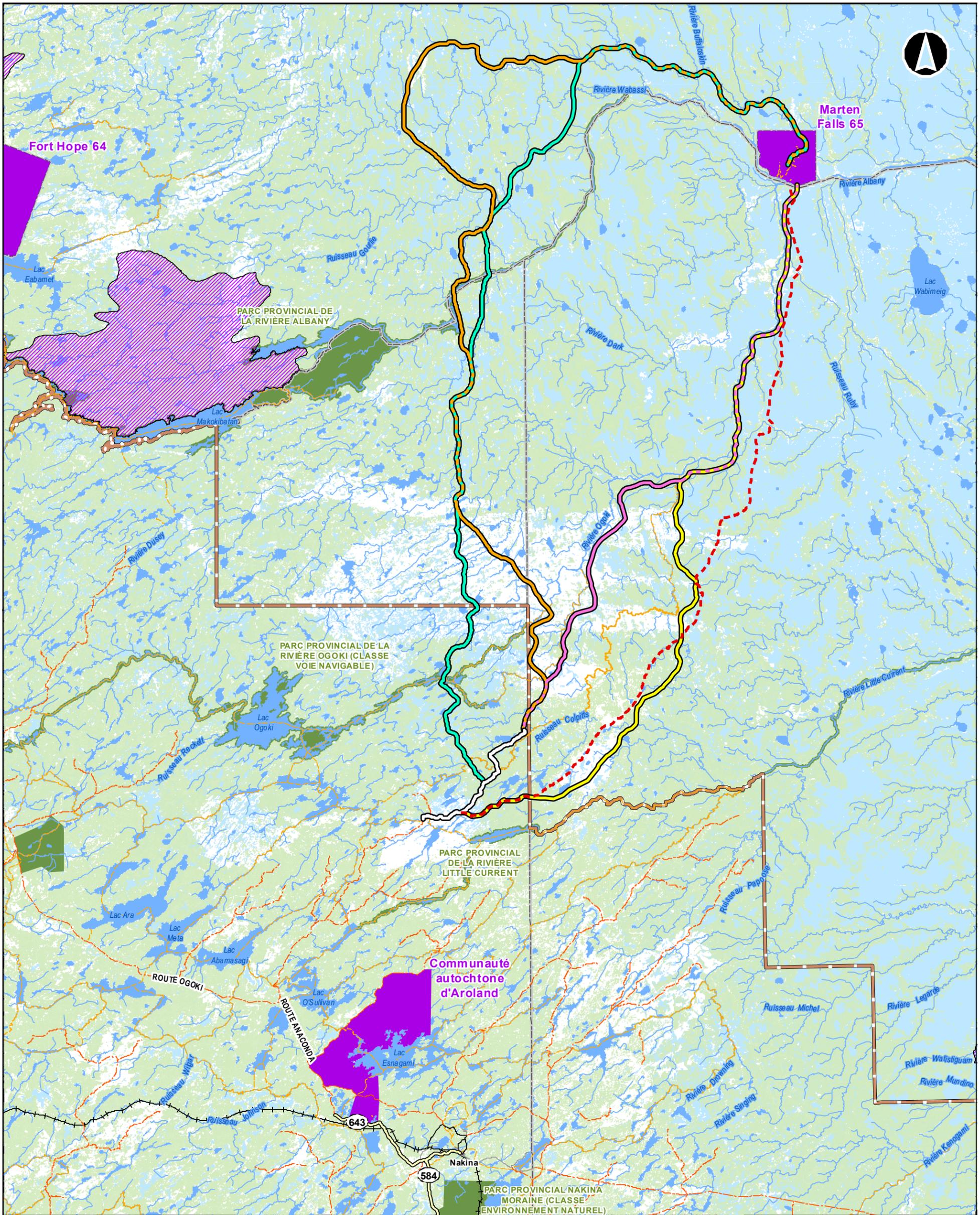
- Des changements concernant les industries liées à l'exploitation des ressources, telles que l'exploitation minière, l'exploitation de gravières et de sablières, l'exploitation forestière, ainsi que la production et le transport d'énergie. La création d'un nouvel accès permanent dans la région pourrait mener à de nouvelles opportunités de développement.
- Des changements à l'économie régionale, incluant une influence sur le marché du travail. La création d'un nouvel accès permanent pourraient créer de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises de la région, faire diminuer le prix des biens de consommation et contribuer à créer de nouveaux projets de développement, ce qui aurait un effet positif sur l'économie locale.
- Des changements concernant le bien être social et la santé pourraient survenir au sein des communautés autochtones. Une des causes serait la réduction potentielle des stocks de poissons et de gibier due à une détérioration ou à une perte d'habitat dans les secteurs affectés par la construction et l'exploitation de la route proposée. Les changements pourraient aussi être causés par un déclin des populations de poissons et de gibier dû à l'augmentation de la pression de pêche et de chasse suivant l'ouverture du territoire créée par le nouvel accès, particulièrement si la route proposée est ouverte à la circulation publique.
- Des changements potentiels pour les communautés (i.e. meilleurs accès aux produits de consommation). La présence de la route pourra par ailleurs inciter certains membres de la bande de Marten Falls à retourner habiter dans leur communauté, ou encore attirer certains résidents à se déplacer vers l'extérieur. Cette mobilité pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des habitations pour les membres de la communauté. Des changements démographiques pourraient aussi entraîner une pression accrue sur les services publics. Tous ces changements pourraient avoir une influence sur le bien-être de la communauté.
- Des changements concernant les sites d'importance culturelle et les aires fréquentées pour la pratique d'activités culturelles.
- Des changements concernant l'accès à la nourriture traditionnelle. Advenant que des membres non résidents de la bande retournent s'établir à Marten Falls, il pourrait en résulter une pression accrue sur les ressources traditionnellement exploitées. La présence du nouvel accès amènera également des utilisateurs de l'extérieur dans la région pour y pratiquer des activités récréatives telles que la pêche et la chasse. En bout de ligne, les membres de la communauté de Marten Falls pourraient avoir plus de difficultés à avoir accès à la nourriture traditionnelle issues de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la cueillette.
- De possibles effets sur la santé, car permettant un accès plus facile aux communautés du sud, le projet pourrait avoir des incidences négatives sur la sécurité, de même que sur la santé physique et mentale de la population.
- Des changements concernant le paysage dus à la construction d'une route permanente dans un environnement demeuré pratiquement intact.

Les effets potentiels précédemment mentionnés seront évalués lors de l'évaluation environnementale. Les efforts en analyse et consultation seront mis dans le choix du tracé préféré et dans la conception préliminaire de la route.

L'amélioration de l'accès à Marten Falls pourrait également apporter d'autres bienfaits dans la communauté, tel que le développement de compétences, la formation de la main d'oeuvre et la création d'emplois. Les effets positifs anticipés du projet incluent, sans s'y limiter :

- La réduction du coût de la vie au sein de la communauté
- Des opportunités d'emplois

- Une amélioration de l'accès aux biens de consommation et aux services tels que l'éducation, la formation et les services de santé
- Une augmentation des membres de la bande habitant dans la communauté durant toute l'année.
- Un accès à de meilleurs services de santé



Légende

Variante de tracé

- Variante 1
- Variante 2
- Variante 3
- Variante 4

Composantes générales

- Autoroute
- Route collectrice
- Route résidentielle
- Route d'accès
- Voie ferrée
- Sentier
- Route d'accès d'hiver actuelle
- Route Painter Lake
- Cours d'eau
- Communauté autochtone
- Limite du Grand Nord

Autres symboles

- Municipalité de district
- Plan d'eau
- Parc provincial
- Aire candidate d'intérêt scientifique naturel, Sciences de la Terre
- Milieux forestiers
- Milieux humides

Projet de route d'accès toutes saisons à la communauté

Milieux humides, parcs et aires protégées

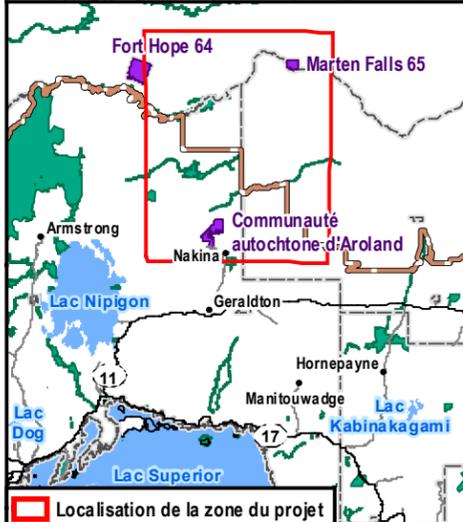
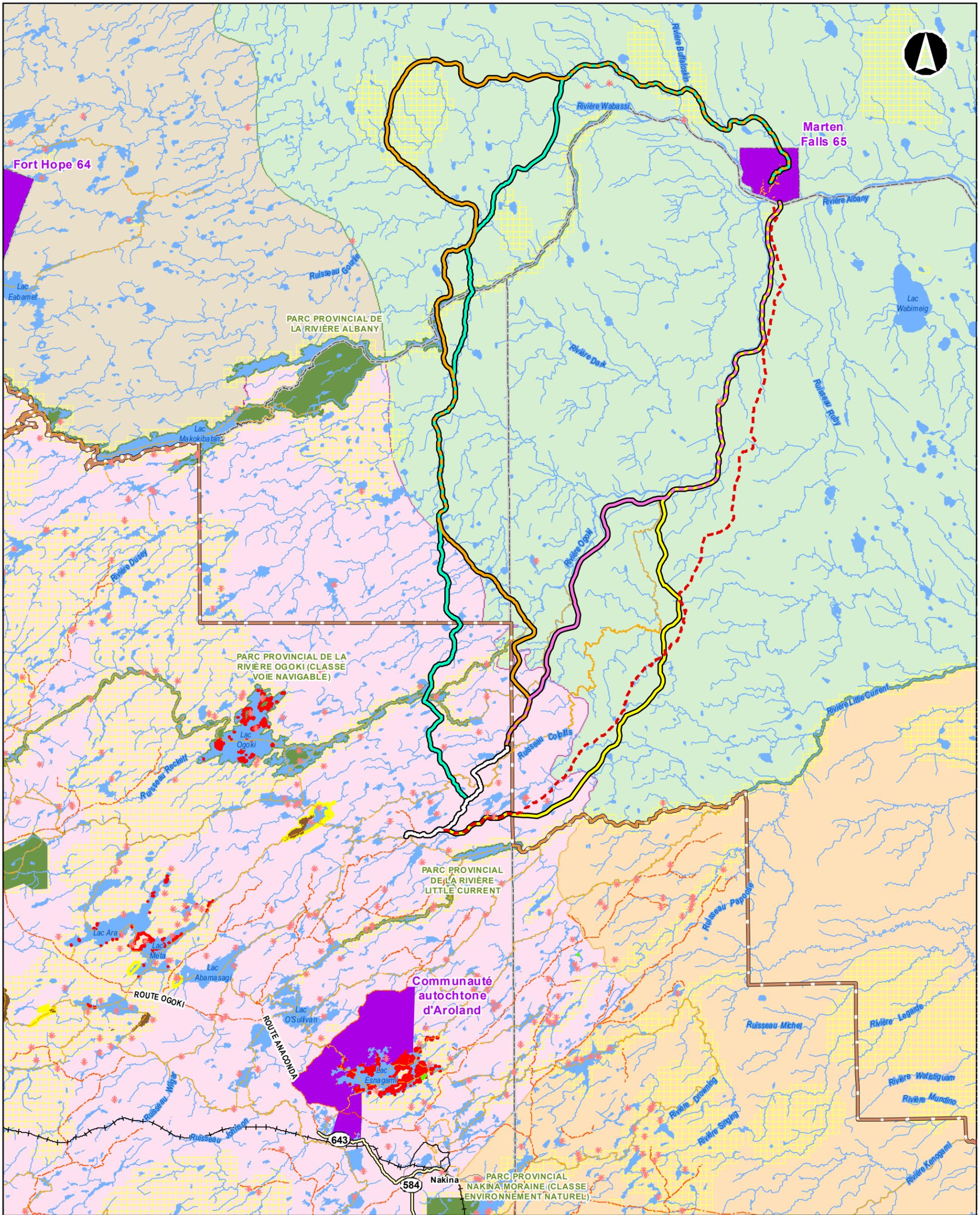
0 5 10 20 30
Kilomètres

Datum: NAD 1983 UTM Zone 16N

Données sources:
KBM Resources Group n.d.
MNRF, MMAH, NRCAN, MLAS

Jul. 2019	1:600,000	P#:60593122	Rev.00
-----------	-----------	-------------	--------

AECOM **Figure 5-1**



Légende

Variante de tracé

- Variante 1
- Variante 2
- Variante 3
- Variante 4

Composantes générales

- Autoroute
- Route collectrice
- Route résidentielle
- Route d'accès
- Sentier
- Voie ferrée
- Route d'accès d'hiver actuelle
- Route Painter Lake
- Cours d'eau
- Communauté autochtone
- Limite du Grand Nord
- Municipalité de district
- Parc provincial
- Plan d'eau
- Observation d'espèces en péril (grille de 1km)
- Site de nidification
- Halte migratoire de sauvagine
- Aire de nidification de sauvagine
- Aire de mise bas du caribou
- Aires de répartition du caribou
- Aire de mise bas de l'orignal**
 - Missisa
 - Nipigon
 - Ozhiski
 - Pagwachuan

Projet de route d'accès toutes saisons à la communauté

Habitats critiques selon la Loi sur les Espèces en Péril

0 5 10 20 30
Kilomètres

Datum: NAD 1983 UTM Zone 16N

Données sources:
KBM Resources Group n.d.
MNRF, MMAH, NRCAN, MLAS

Juil. 2019	1:600,000	P#:60593122	Rev.00
------------	-----------	-------------	--------

AECOM **Figure 5-2**

6. Consultation et implication des groupes autochtones

La présente section décrit les activités de consultation et d'implication tenues auprès des communautés autochtones. On y fait état des activités menées avant le début de la réalisation de l'évaluation environnementale provinciale, celles ayant été réalisées par l'agence canadienne d'évaluation environnementale, celles menées dans le cadre de la préparation des termes de référence et de la description de projet, en date de juin 2019, ainsi que les prochaines activités prévues.

6.1 Activités menées précédemment auprès des communautés autochtones

Depuis de nombreuses années, le chef et le conseil de bande de Marten Falls ont tenu plusieurs activités de consultation et d'implication concernant le projet auprès des membres de leur communauté, ainsi qu'auprès d'autres groupes autochtones. Les sous-sections qui suivent décrivent les activités tenues auprès des communautés autochtones avant le début de la réalisation de l'évaluation environnementale provinciale et la préparation des termes de référence au début de l'année 2019.

6.1.1 *Activités de consultation et d'implication tenues auprès des membres de la communauté de Marten Falls*

La communauté a mené de nombreuses activités d'implication et de consultation auprès de ses membres en plusieurs endroits, soit au sein même de la communauté, mais aussi à Thunder Bay et Geraldton, afin de rejoindre les membres qui habitent à l'extérieur de la communauté de Marten Falls (Ogoki Post). Le but de ces activités était de faire des mises à jour régulières sur la situation du projet (faire état de sa progression et des décisions effectuées), ainsi que de recueillir le point de vue des membres de la communauté lors des étapes importantes du projet.

Un résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des membres de la communauté (au sein de la communauté, ainsi qu'à Thunder Bay et Geraldton) entre janvier 2017 et mars 2019 est présenté ci-dessous.

2017

- Janvier: Séance d'information initiale concernant le projet et premières impressions de la communauté
- Mars: Description des variantes de tracé potentielles et premières impressions de la communauté
- Août:
 - Assemblée communautaire tenue à Thunder Bay pendant deux jours afin de permettre aux membres de la communauté de rencontrer les entreprises menant des activités d'exploration dans le secteur riche en chromite et nickel non développé et éloigné.
 - Assemblée communautaire tenue à Marten Falls afin de discuter de l'entente avec la province dans le but de mener une évaluation environnementale provinciale et d'annoncer que la route ne servira pas qu'à la communauté puisqu'elle pourra aussi être utilisée à d'autres fins.

- Novembre – Décembre : Présentation du responsable technique de l'évaluation environnementale, discussions concernant le processus d'évaluation environnementale et mise à jour concernant les activités liées au projet (à Marten Falls, ainsi qu'à Thunder Bay)

Des membres de l'équipe chargée de mettre en place le plan communautaire d'aménagement du territoire étaient présents lors de plusieurs activités menées en 2017 à la suite de la séance d'information initiale, notamment celles tenues à:

- Marten Falls – à l'école Henry Coaster, le 17 janvier 2017
- Marten Falls – à l'école Henry Coaster, le 13 mars 2017
- Marten Falls – à l'école Henry Coaster, le 28 mars 2017
- Geraldton, Ontario – à l'arena, le 29 mars 2017
- Thunder Bay, Ontario – Prince Arthur, le 30 mars 2017

2018

- Février: Discussions concernant les études environnementales de référence, prise en compte du point de vue des membres concernant les composantes valorisées de l'écosystème et les variantes potentielles de la route proposée.
 - Marten Falls – 28 février 2018
- Mars: Discussions et planification entourant l'évaluation environnementale et les sujets d'intérêt pour les études de référence.
 - Marten Falls – 1er mars 2018
 - Marten Falls – 22 mars 2018
- Juin: Historique de la route d'accès à la communauté, présentation de l'équipe de travail et de l'étendue du projet, présentation du calendrier des travaux, discussions concernant les intérêts et les préoccupations de la communauté.
 - Marten Falls – 18 juin 2018
 - Thunder Bay – 19 juin 2018
- Septembre: Mise à jour concernant les activités liées au projet et les études environnementales de référence, sélection de membres de la communauté pour certains postes liés au projet, présentation du consultant, implication de la communauté et formation.
 - Marten Falls – 11 et 20 septembre 2018
- Novembre: Mise à jour concernant les études en cours, examen cartographique concernant les quatre variantes de tracé et les savoirs traditionnels autochtones.
 - Marten Falls – 12 novembre 2018
 - Thunder Bay – 13 novembre 2018
- Décembre: Planification stratégique concernant les activités liées au projet.
 - Thunder Bay – 11 décembre 2018
 - Marten Falls – 12 décembre 2018

2019

- Janvier: Discussion concernant les études environnementales de référence.

- Marten Falls –14 janvier 2019
- Thunder Bay – 16 janvier 2019
- Février: Mise à jour concernant les activités liées au projet.
 - Thunder Bay – 14 février 2019
- Mars: Présentation du projet, discussions concernant les processus d'évaluation environnementale fédérale et provinciale et la description de projet.
 - Thunder Bay – 20 mars 2019
 - Marten Falls – 21 mars 2019

6.1.2 Activités menées auprès des communautés autochtones environnantes

De l'information relative au projet a également été fournie aux communautés autochtones environnantes au début du processus de consultation et d'implication mené par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et avant l'annonce officielle du début de l'élaboration des termes de référence. Un résumé des activités d'implication menées auprès des communautés autochtones environnantes avant le début officiel de l'identification des termes de référence est présenté au **tableau 6-1**.

La liste des communautés fournie par la province en décembre 2018 comprend 22 communautés autochtones voisines incluant les 14 communautés identifiées au préalable par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (**Section 1.0**), ainsi que huit communautés additionnelles devant être consultées dans le cadre du processus provincial d'évaluation environnementale. En plus des activités identifiées dans le **tableau 6-1**, une lettre a également été envoyée à 22 communautés autochtones environnantes par le chef et le conseil de bande de Marten Falls en décembre 2018 afin de présenter formellement le projet (voir la **section 6.2**).

Tableau 6-1. Résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés et groupes autochtones (avant le dépôt de la description de projet)

Communauté / Date	Description
Communauté autochtone d'Aroland	
1 ^{er} août 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée à Geraldton pour discuter des mises à jour concernant le corridor nord-sud, ainsi que des relations et de l'entente avec les compagnies minières.
8 août 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée à Thunder Bay pour présenter de l'information concernant la planification du développement de la route toutes saisons et faire le point sur les négociations avec la province.
14 janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre concernant les études de référence ▪ Mise à jour de l'avis concernant les inventaires d'oiseaux le 14 mai 2018
7 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée pour présenter de l'information et discuter de la façon dont les deux communautés autochtones peuvent travailler ensemble.
10 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de la communauté au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) concernant les préoccupations vis-à-vis le projet
19 avril 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de la communauté concernant les discussions entre la communauté de Marten Falls et le Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) demandant que la communauté mène l'évaluation environnementale relative à la route de Painter Lake et l'autoroute 643. Voir la Section 2.1 pour plus de détails concernant la route de Painter et l'implication de la communauté d'Aroland.

Tableau 6-1. Résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés et groupes autochtones (avant le dépôt de la description de projet)

Communauté / Date	Description
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
7 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée de discussion et d'information. La communauté de Marten Falls a présenté de l'information sur l'évaluation environnementale relative au projet et la communauté d'Aroland a discuté de sa planification des travaux concernant un projet de réalignement de routes forestières entre Painter Land et le réseau routier provincial.
30 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre adressée au conseil de bande de la communauté confirmant qu'un projet d'entente est en cours relativement à la collaboration entre les deux communautés lors du processus d'évaluation environnementale. ▪ La communauté de Marten Falls mènera le processus d'évaluation environnementale.
5 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de la communauté à la communauté de Marten Falls détaillant ses préoccupations et demandant à ce qu'une rencontre ait lieu avec le gouvernement.
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
4 mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communautés d'Aroland et de Marten Falls se sont rencontrées et ont échangé sur le projet.
Communauté autochtone d'Attawapiskat	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Constance Lake	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone d'Eabametoong	
13 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre pour informer la communauté d'Eabametoong que la communauté de Marten Falls recueille des données afin de déterminer quelles seront les prochaines étapes dans la planification de la route. Également pour indiquer que la communauté d'Eabametoong sera rencontrée de nouveau au cours de l'année suivante.
24 janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre concernant les études de référence
26 février 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre faisant état des préoccupations
27 février 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre faisant état des préoccupations
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté

Tableau 6-1. Résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés et groupes autochtones (avant le dépôt de la description de projet)

Communauté / Date	Description
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Fort Albany	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Ginoogaming	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
23 janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse à la lettre de présentation, confirmant que la consultation de la communauté est requise
Communauté autochtone de Kashechewan	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Long Lake 58	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Matawa	
13 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre à la communauté demandant un report de la conférence sur l'évaluation environnementale
31 juillet au 2 août 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Envoi d'une fiche technique du projet de route d'accès communautaire aux chefs de la communauté de Mattawa
Communauté autochtone de Neskotanga	
24 janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre concernant les études de référence
3 mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de suivi adressée à la communauté concernant les études de référence ▪ Lettre de réponse reçue le 25 mai 2018 présentant les préoccupations relatives à l'évaluation environnementale et ouvrant le dialogue avec la communauté
8 mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre faisant état de l'accord volontaire entre la communauté de Marten Falls et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP) pour une évaluation environnementale unique
14 mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis de mise à jour concernant l'inventaire d'oiseaux ▪ 15 mai 2018 : réception d'une lettre de réponse pour suspendre les études et entamer un dialogue avec la communauté

Tableau 6-1. Résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés et groupes autochtones (avant le dépôt de la description de projet)

Communauté / Date	Description
7 juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de rencontre pour discuter de la route d'accès à la communauté ▪ 19 juin 2018 : acceptation d'une rencontre en juin 2018
25 septembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de réponse à la demande de la communauté de réviser l'information archéologique
9 novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse de la communauté de Marten Falls acceptant la demande de la communauté de retarder une rencontre et tentative d'obtenir des fonds pour l'implication dans le processus d'évaluation environnementale
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de présentation de la proposition de projet
Communauté autochtone de Nibinamik	
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Webequie	
14 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion sur les possibilités d'aller de l'avant avec toutes les formes de développement, routes et mines, et les différentes possibilités de collaboration
12 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion sur les principes de collaboration, mise à jour sur le développement de la route, discussion sur les prochaines étapes
24 janvier 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre concernant les études de référence)
5 mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre entre la communauté de Marten Falls et les équipes chargées des études sur la route pour la communauté de Webequie. Engagement à recevoir l'accord du chef et du conseil de bande avant que les équipes chargées des études sur la route puissent collaborer et échanger de l'information
Mai 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis pour l'inventaire d'oiseaux ▪ Avis pour la révision de l'inventaire d'oiseaux ▪ Lettre à la communauté concernant le processus d'évaluation environnementale pour la route d'accès à la communauté
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Weenusk	
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Kasabonika Lake	
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Kingfisher Lake	
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Wapekeka	
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Wawakapewin	
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Communauté autochtone de Wunnumin Lake	
13 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Kitchenuhmaykoosib Inninuwig	

Tableau 6-1. Résumé des activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés et groupes autochtones (avant le dépôt de la description de projet)

Communauté / Date	Description
13 décembre 2018	▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	
13 décembre 2018	▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Nation métisse indépendante de Red Sky	
13 décembre 2018	▪ Lettre pour présenter la proposition de projet
Nation métisse de l'Ontario, Région 2	
13 décembre 2018	▪ Lettre pour présenter la proposition de projet

6.2 Implication des communautés autochtones durant le processus réglementaire

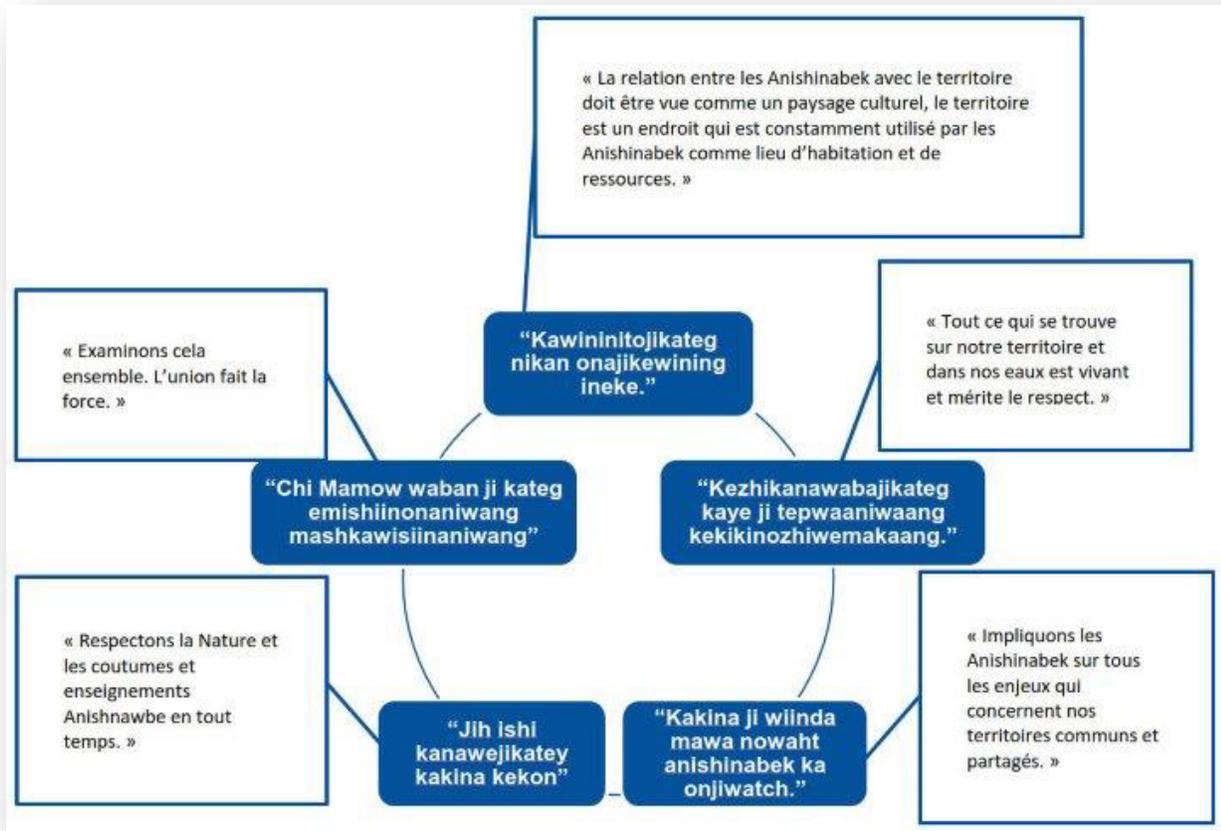
Afin de soutenir la durabilité économique, sociale et environnementale du projet, la communauté de Marten Falls désire entretenir des relations et un dialogue constructifs avec ses membres, ainsi qu'avec toute autre personne intéressée, incluant les membres des communautés autochtones voisines, les agences gouvernementales, le public, les industries, les organisations non gouvernementales, ainsi que les acteurs du milieu local et régional.

Par le biais de son programme de consultation et d'information relative au projet, la communauté de Marten Falls a et continuera d'impliquer, à différents degrés, les membres des communautés autochtones intéressées, ainsi que les autres personnes intéressées (le public), afin que leurs points de vue soient pris en compte lors du processus décisionnel, de la conception du projet ou encore lors de l'identification des mesures d'atténuation des effets.

La présente description de projet sera publiée pendant 20 jours sur le site Internet de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour consultation publique et commentaires. L'agence prendra également contact avec les 14 communautés autochtones identifiées en novembre 2018, afin de recueillir leurs points de vue et commentaires sur la description du projet. Toute l'information recueillies par l'agence servira à établir si une évaluation environnementale fédérale est requise.

Afin d'honorer le territoire traditionnel sur lequel sera développé le projet et de respecter les enseignements, les principes généraux présentés dans les *Guiding Principles of the Marten Falls First Nation Community-Based Land Use Planning Team for Project Planning and Engagement* (**figure 6-1**) seront suivis durant toutes les activités de consultation liées au projet, ainsi que durant tout le processus d'évaluation environnementale. Ces principes ont été endossés par le chef et le conseil de bande de la communauté de Marten Falls.

Figure 6-1: Principes généraux



En plus de ces principes généraux, la communauté de Marten Falls veut mettre en place des occasions pour émettre des commentaires et des opinions tout au long du processus d'évaluation environnementale. Ceci se fera notamment en :

- Encourageant l'échange d'informations, l'expression des préoccupations, ainsi que l'identification des effets potentiels au tout début du processus de planification.
- Transmettant les informations relatives au projet en temps opportun tout en tenant compte des différences culturelles, en utilisant un langage clair et en se servant d'un support visuel le plus souvent possible.
- Travaillant avec les communautés autochtones, tout en prenant connaissance et en respectant les protocoles et les politiques relatifs aux savoirs traditionnels autochtones et /ou à la consultation.
- Démontrant une sensibilité envers les pratiques culturelles, les événements et les activités des communautés autochtones, en les prenant en compte lors de la planification et de la programmation d'événements.
- Facilitant la compréhension entre les savoirs autochtones et les principes occidentaux de sciences et d'ingénierie, qui forment la base du processus d'évaluation environnementale.
- Créant des occasions d'échange et de dialogue en lien avec le projet.

- Encourageant la participation de tous les groupes d'âge, des plus jeunes aux aînés.
- Collaborant avec les communautés autochtones afin de mettre en place des plans de communication adaptés à leurs besoins et leurs réalités.
- Fournissant aux personnes intéressées à le faire, incluant les membres des communautés autochtones potentiellement affectées, des occasions d'exprimer leurs préoccupations, de présenter leurs opinions et de poser des questions sur les effets potentiels du projet et les mesures d'atténuation adoptées, ou encore de faire part de leurs connaissances concernant l'environnement local.
- Démontrant que les points de vue exprimés seront pris en considération et / ou intégrés dans le processus décisionnel.

L'implication des communautés autochtones, incluant celle de Marten Falls, permettra à la communauté de Marten Falls d'identifier, de prendre en considération et de répondre aux préoccupations émises et aux enjeux relevés par les communautés impliquées. Elle vise également à donner à ces communautés des occasions pour recevoir de l'information et exprimer leurs points de vue dans le cadre du processus provincial d'évaluation environnementale. Les éléments suivants ont été et seront pris en compte lors de la mise en œuvre des activités de consultation :

- **Le territoire:** Autant que possible, les assemblées, les rencontres, les activités et les ateliers seront tenus au sein de la communauté et sur le territoire, ce qui permettra aux aînés, aux jeunes, aux utilisateurs du territoire et aux autres membres de la communauté d'être directement sur place lorsqu'ils discuteront du projet et feront part des savoirs autochtones.
- **Traduction:** Dans le but de respecter les communautés concernées, les séances de consultation communautaires, les séances d'information, les infolettres et les émissions de radio pourraient être traduites (lorsque demandé / requis) dans la langue autochtone appropriée, (i.e. : Cri, Ojibway, Oji-cri). La communauté de Marten Falls travaillera de concert les autres communautés afin d'identifier des personnes qui pourront agir à titre de traducteurs lors des assemblées et des rencontres lorsque requis.
- **Nourriture traditionnelle:** Lorsque possible, des fournisseurs locaux seront engagés dans les communautés concernées pour préparer des repas composés d'aliments traditionnels.
- **Orientation inter-culturelle:** Lorsqu'approprié, la communauté de Marten Falls demandera respectueusement aux communautés autochtones concernées de présenter à l'équipe de projet, ses valeurs culturelles et communautaires. Ceci permettra de développer une série de principes généraux orientant le travail à accomplir et favorisant le respect, la confiance et l'échange.
- **Prise en compte des périodes de chasse et des autres événements culturels:** la communauté de Marten Falls consultera les communautés autochtones concernées pour s'assurer que les activités de consultations n'aurent pas lieu au même moment que les périodes de chasse ou en même temps que des événements culturels.

6.2.1 **Activités d'implication et de consultation et réponses jusqu'à présent**

En décembre 2018, suite à la consultation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP), 22 communautés autochtones pouvant être intéressées envers le projet ont officiellement été avisées du début de l'évaluation environnementale provinciale concernant le projet. Ces 22 communautés incluent celles identifiées au préalable par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale en novembre 2018. Elles incluent des communautés des Premières Nations, des communautés métisses, ainsi que d'autres détenteurs de droits traditionnels autochtones :

- | | |
|--|--|
| ▪ Communauté autochtone d'Aroland | ▪ Communauté autochtone de Kingfisher Lake |
| ▪ Communauté autochtone d'Attawapiskat | ▪ <i>Kitchenuhmaykoosib Inninuwug</i> |
| ▪ Communauté autochtone de Constance | ▪ Communauté autochtone de Marten Falls |

- Lake
- Communauté autochtone d'Eabametoong
- Communauté autochtone de Fort Albany
- Communauté autochtone de Ginoogaming
- Communauté autochtone de Kasabonika Lake
- Communauté autochtone de Kashechewan
- Communauté autochtone de Neskantaga
- Communauté autochtone de Nibinamik
- Communauté autochtone de Wapekeka
- Communauté autochtone de Wawakapewin
- Communauté autochtone de Weenusk
- Communauté autochtone de Webequie
- Communauté autochtone de Wunnumin Lake

Dans le cadre du programme général de consultation, les communautés autochtones ont également été avisés en mars 2019, afin de jauger leur intérêt à participer au processus d'évaluation environnementale :

- *Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek*;
- La Nation métisse de l'Ontario, Région 2;
- La communauté autochtone de Long Lake #58
- La Nation métisse indépendante de Red Sky.

De plus, les organisations territoriales provinciales et les conseils tribaux suivants ont aussi été avisés en mars 2019.

- La Gestion des communautés autochtones de Matawa
- Le Conseil Mushkegowuk
- Le Conseil de la communauté de Shibogama
- L'Alliance des communautés autochtones indépendantes
- La Nation *Nishnawbe Aski*
- L'Assemblée des chefs de l'Ontario
- L'Union des Indiens de l'Ontario
- La Nation métisse de l'Ontario

À la suite de l'émission de l'avis des termes de références, les communautés et les organisations autochtones précédemment identifiées ont été contactées par téléphone et par courriel afin de déterminer leur niveau d'intérêt envers le projet, ainsi que pour établir leur niveau d'implication durant le processus d'évaluation environnementale. Ce processus a débuté en avril 2019 et se poursuit toujours.

Les lignes qui suivent ainsi que le **tableau 6-2** résument les résultats des activités de suivi menées auprès des communautés jusqu'au début de juin 2019.

- **Douze (12) communautés** ont exprimé leur intérêt envers le projet. Des rencontres ont été tenues dans deux de ces communautés, soit Marten Falls et Aroland. Des pourparlers sont en cours pour organiser des rencontres dans les autres communautés :
 1. Communauté de Marten Falls
 2. Communauté d'Aroland
 3. Nation métisse indépendante de Red Sky
 4. Communauté d'Attawapiskat
 5. Communauté de Neskantaga
 6. Communauté d'Eabametoong (Fort Hope)
 7. Communauté de Fort Albany
 8. Communauté de Ginoogaming
 9. *Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek*

10. Communauté de Long Lake #58
11. Communauté de Constance Lake
12. Communauté de Kashechewan

- **Huit (8) communautés** ont exprimé leur intérêt de recevoir des documents d'information sur le projet et contacteront l'équipe de projet si elles veulent être rencontrées ultérieurement:
 1. Communauté de Wunnumin
 2. Communauté de Wapekeka
 3. Communauté de Wawakapewin
 4. Communauté de Nibinamik
 5. Communauté de Weenusk
 6. Communauté de Kingfisher Lake
 7. Nation métisse de l'Ontario, Région 2
 8. Communauté de Kasabonika Lake

- **Deux (2) communautés** n'ont pas répondu aux appels téléphoniques, aux courriels, aux fax ou aux lettres qui leur ont été adressés. L'équipe de projet de la communauté de Marten Falls tente de les rejoindre de façon continue par différents moyens:
 1. Communauté de Webequie
 2. *Kitchenuhmaykoosib Inninuwug*

Tableau 6-2. Activités d'implication et de consultation menées auprès des communautés autochtones environnantes

Communauté autochtone	Prise de contact avec la communauté (i.e. Conseil de bande / Chef) (Oui / Non)?	Expression d'un intérêt pour une rencontre ?	Date d'une rencontre en personne	Prochaines étapes / actions
Ont exprimé un intérêt envers le projet				
Communauté de Marten Falls	Oui	Oui	3 ^e rencontre planifiée pour les 25 et 26 juin 2019.	Diffusion aux membres de la communauté de l'avis annonçant la tenue de la prochaine rencontre.
Communauté d'Aroland	Oui	Oui	Début juillet 2019 .	Travail avec le conseil de bande pour organiser une rencontre de suivi au sein de la communauté avec le chef, le conseil de bande et les membres de la communauté.
Nation métisse indépendante de Red Sky	Oui	Pas à ce moment	À confirmer avec la nation métisse indépendante de Red Sky, aucune date potentielle n'a encore été déterminée pour une rencontre.	Invitation de la nation métisse indépendante de Red Sky au prochain événement portes ouvertes.
Communauté d'Attawapiskat	Oui	Oui	Oui, deux rencontres potentielles (une après le dépôt de la version préliminaire des termes de références et une après le dépôt de la version finale). À confirmer avec la communauté.	Travail avec le conseil de bande et le chef pour organiser une rencontre au sein de la communauté avec le chef, le conseil de bande et les membres de la communauté.
Communauté de Neskantaga	Oui	Oui	À déterminer	Le Chief Moonias a exprimé son intérêt pour qu'une rencontre en personne ait lieu dans la communauté. Le chef Achneepineskum travaille de concert avec le chef Chief Moonias dans le but d'organiser cette rencontre.
Communauté d'Eabametoong	Oui	Oui	Potentiellement au début juillet. En attente d'une confirmation de la communauté d'Eabametoong.	Contact constant dans le but de confirmer une date pour la tenue d'une rencontre.
Communauté de Fort Albany	Oui	Oui	À la mi-juillet ou au début août .	Contact constant avec le chef dans le but de confirmer une date pour la tenue d'une rencontre.
Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	Oui	Oui	À confirmer avec Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek, aucune date potentielle n'a été identifiée jusqu'à présent.	Travail avec le conseil de bande et le chef pour organiser une rencontre au sein de la communauté.
Communauté de Long Lake #58	Oui	Potentiellement	À confirmer par la communauté de Long Lake #58, aucune date potentielle n'a encore été déterminée.	Travail avec le conseil de bande et le chef pour organiser une rencontre au sein de la communauté.
Communauté de Ginoogaming	Oui	Oui	À confirmer par la communauté de Ginoogaming, aucune date potentielle n'a encore été déterminée.	Travail avec le conseil de bande et le chef pour organiser une rencontre au sein de la communauté.
Communauté de Constance Lake	Oui	Oui	À confirmer par la communauté de Constance Lake, aucune date potentielle n'a encore été déterminée.	L'équipe de projet devra fournir une mise à jour au chef Allen concernant le financement de la participation de la communauté de Constance Lake basée sur les orientations et les commentaires du EDNM / MEPNP.
Communauté de Kashechewan	Oui	Oui	À confirmer par la communauté de Kashechewan, aucune date potentielle n'a encore été déterminée.	Suivi avec le chef Friday afin de déterminer un moment pour la tenue d'une rencontre.
Ont exprimé un intérêt pour recevoir de l'information sur le projet				
Communauté de Wunnumin Lake	Oui	Non	N.D.	La communauté de Wunnumin Lake contactera le chef de la communauté de Marten Falls si elle a des questions / commentaires ou encore si elle désire organiser une rencontre.
Communauté de Wapekeka	Oui	Pas à ce moment	N.D.	Suivi continu auprès du conseil de bande et du chef Sainnawap pour déterminer les intérêts potentiels de la communauté envers le projet.
Communauté de Wawakapewin	Oui	Pas à ce moment	N.D.	La communauté contactera la communauté de Marten Falls si elle a des questions / commentaires ou encore si elle désire organiser une rencontre.
Communauté de Nibinamik	Oui	Pas à ce moment	N.D.	La communauté de Nibinamik contactera l'équipe de projet si elle désire organiser une rencontre
Communauté de Weenusk	Oui	Pas à ce moment	N.D.	La communauté contactera la communauté de Marten Falls si elle a des questions / commentaires ou encore si elle désire organiser une rencontre.
Communauté de Kingfisher Lake	Oui	Pas à ce moment	N.D.	Suivi continu auprès du conseil de bande et du chef Mamakwa pour déterminer les intérêts potentiels de la communauté envers le projet.
Nation métisse de l'Ontario, Région 2	Oui	Pas à ce moment	N.D.	La nation métisse de l'Ontario contactera la communauté de Marten Falls si elle a des questions / commentaires ou encore si elle désire organiser une rencontre.
Communauté de Kasabonika Lake	Oui	Pas à ce moment	N.D.	Suivi continu auprès du conseil de bande et du chef Anderson pour déterminer les intérêts potentiels de la communauté envers le projet.
N'ont pas répondu				
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug (KI)	Non	Pas à ce moment – À déterminer	N.D.	Suivi continu auprès du conseil de bande et du chef Morris pour déterminer les intérêts potentiels de la communauté envers le projet.
Communauté de Webequie	Non	Pas à ce moment – À déterminer	N.D.	L'équipe de projet contactera la communauté de Webequie par des moyens alternatifs (i.e. par le biais de différentes options sur lesquelles elle travaille) et demandera une réponse.

Au moment de la présentation de cette description de projet, parmi les 11 communautés qui, outre Marten Falls, ont manifesté leur intérêt pour le projet, seules des réunions avec la communauté de Marten Falls et la communauté Aroland ont eu lieu depuis avril 2019.

Les points qui suivent présentent un aperçu général approfondi des commentaires exprimés jusqu'à présent, que ce soit dans la correspondance ou encore lors des assemblées communautaires tenues à Marten Falls. Puisqu'une seule communauté autochtone, celle d'Aroland, a été rencontrée au moment d'écrire la description de projet, la majorité de ces commentaires sont issus des consultations menées auprès des membres de la communauté de Marten Falls. Ces éléments ont été généralisés afin de présenter une idée globale du type et de la nature des commentaires et opinions exprimés.

- Questionnements concernant la propriété, l'accès et l'emplacement final de la route projetée
- Questionnements concernant l'ouverture du territoire et l'accès à la région par les gens provenant de l'extérieur
- Questionnements concernant la jonction entre la route projetée et le reste du réseau routier
- Intérêt envers le projet, puisque la route d'hiver n'est plus appropriée
- Questionnements sur la façon dont la route projetée aura un effet sur les générations futures
- Questionnements sur l'influence de la route projetée sur le développement minier
- Préoccupations concernant les effets potentiels sur les poissons, l'habitat du poisson, la qualité de l'eau ainsi que sur les corridors fauniques
- Questionnements concernant l'implication des autres communautés
- Questionnements sur la façon dont la communauté pourra bénéficier de la présence de la route, tout en préservant l'environnement et les droits autochtones
- Questionnements concernant les opportunités d'affaires pour les membres de la communauté habitant à l'extérieur de Marten Falls
- Questionnement concernant la disponibilité d'un financement provincial pour permettre aux autres communautés de participer au projet
- Suggestion que les autres communautés puissent retirer des avantages du projet
- Mention que l'environnement doit être protégé pendant la réalisation du projet
- Mention que les membres de la communauté doivent être impliqués davantage dans le processus décisionnel de l'étude
- Questionnement concernant la façon dont le savoir autochtone sera collecté et pris en compte lors de l'évaluation environnementale

La plupart des commentaires exprimés sont des demandes particulières concernant la prise en compte d'enjeux spécifiques lors de l'évaluation environnementale ou la conception du projet. À ce titre, il a été répondu que leurs préoccupations ont été notées et que des réponses plus spécifiques seront fournies une fois que l'évaluation environnementale aura été amorcée, ce qui sera le cas lorsque des informations plus détaillées seront disponibles. Les commentaires énumérés plus haut ont été pris en compte lors de l'élaboration des termes de référence pour l'évaluation environnementale provinciale.

En se basant sur une sélection préliminaire des variantes de route effectuée dans le cadre de l'élaboration des termes de référence, la proposition de centrer l'évaluation sur les deux variantes ouest a été présentée à la communauté de Marten Falls. Jusqu'à présent, les membres de la communauté n'ont pas exprimé de préoccupations à cet effet. La décision de centrer l'évaluation sur les variantes ouest a également été présentée au

conseil de bande et au chef de la communauté d'Aroland le 1^{er} juin 2019. Aucune préoccupation spécifique n'a été exprimée en lien avec cette décision.

6.2.2 Activités futures d'implication et de consultation

Des exemples d'activités visant à impliquer et consulter les communautés autochtones environnantes sont énumérés plus bas. Le degré d'implication pourrait varier d'une communauté à l'autre et se précisera à mesure que les activités seront tenues. Des rencontres préliminaires dans les communautés ayant exprimé le désir d'être consultées seront probablement nécessaires afin de déterminer le degré d'implication de chacune. Aussi, il est probable qu'un plan de communication spécifiquement prévu pour ces communautés soit mis en place. Un tel plan serait développé en tenant compte des protocoles de consultation de chacune des communautés impliquées (dans la mesure où elles en ont un).

- **Approche initiale avec la communauté** – Suivant l'envoi de l'avis de lancement des des termes de références et avant toute rencontre, la communauté de Marten Falls communiquera avec la communauté concernée par courriel ou par téléphone afin de confirmer son intérêt à être consultée et de déterminer son degré d'implication dans le processus.
- Tout dépendamment du degré d'intérêt de la communauté, une **rencontre sera tenue avec le chef et le conseil de bande au sein de la communauté concernée**, afin de leur présenter le projet et de recueillir leur point de vue.
- Tout dépendamment du degré d'intérêt de la communauté concernée, des **ateliers de discussions** pourraient être tenus avec certains membres de la communauté (i.e. : le bureau politique, des utilisateurs du territoire, des jeunes, des aînés) afin d'échanger sur le projet et d'obtenir de l'information concernant certains aspects, tels que les connaissances traditionnelles liées au milieu touché par le projet, ou encore les ressources et les endroits qui y sont valorisés. Ces ateliers de discussions pourraient également permettre de récolter d'autres données nécessaires à la tenue de l'évaluation environnementale.
- Maintenir une **communication constante concernant le projet** tout au long du processus d'évaluation environnementale afin de s'assurer que la communauté concernée soit bien informée du déroulement du projet. Cette communication devra être maintenue peu importe le degré d'intérêt et d'implication de la communauté concernée.
- Des **coordonnateurs locaux** pourraient être embauchés dans certaines communautés autochtones qui ont exprimées un fort intérêt envers le projet. Le rôle de ces coordonnateurs sera d'informer et de conseiller l'équipe de projet concernant différents aspects de la communauté concernée, comme sa structure de gouvernance les protocoles culturels à y adopter, ou encore les exigences et les contraintes imposées par l'implication et la consultation de la communauté. Les coordonnateurs locaux auront également pour tâche d'assister l'équipe de projet dans l'organisation des séances d'information et de consultation tenues dans la communauté concernée.

L'approche prévue pour la consultation et l'implication des communautés sera flexible afin de s'adapter aux besoins du projet et basée sur les commentaires des communautés. Comme c'est le cas dans chaque projet, il est prévu que des individus, des groupes ou encore d'autres parties concernées requièrent des consultations additionnelles n'étant pas prévues au départ. Par ailleurs, le matériel d'information et de consultation sera régulièrement évalué afin de s'assurer de son efficacité et d'apporter des correctifs nécessaires au besoin. Ceci permettra de mettre en place un programme de consultation solide et efficace.

7. Consultation du public et autres personnes intéressées

Une liste préliminaire des parties prenantes à consulter a été élaborée par l'équipe de projet. Cette liste est notamment issue de discussions menées avant le déclenchement de l'évaluation environnementale provinciale et durant la préparation des termes de référence. Les parties prenantes publiques à consulter sont des individus, de même que des groupes ayant un intérêt envers le projet. Parmi eux, on trouve notamment des résidents (i.e., résidents des communautés locales), des utilisateurs pratiquant des activités récréatives dans la région, ou y ayant des intérêts récréatifs (notamment les campeurs, les chasseurs, les randonneurs ou les groupes environnementaux), ainsi que les acteurs commerciaux du milieu (notamment les entreprises forestières, les trappeurs, les pourvoyeurs et les compagnies d'exploration minière de la région). Le public en général sera également consulté durant la préparation de l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, la transmission d'informations aux organismes provinciaux et fédéraux, ainsi qu'aux autres instances publiques (i.e. la municipalité de Greenstone) fera preuve de transparence tout au long du projet. Les principaux organismes provinciaux impliqués durant l'évaluation environnementale seront le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MEDNM), ainsi que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF).

À ce jour, la communauté a tenu des activités de consultation auprès de membres du public. Elle a à cet effet tenu des journées portes ouvertes à Geraldton et Thunder Bay (Avril 2019). Le but de ces activités de consultation était de présenter de l'information sur le projet, ainsi que d'entendre les points de vue du public concernant :

- Le projet proposé et la zone d'étude
- Le processus de planification dirigé par la communauté et les processus d'évaluation environnementale réglementaires, incluant les exigences fédérales et les étapes importantes
- La version préliminaire des termes de référence de l'évaluation environnementale provinciale
- Les différentes variantes du tracé pour la route projetée et le mode de sélection du tracé retenu
- Les prochaines étapes du processus de consultation et d'implication du public

Le **tableau 7-1** donne un aperçu des activités de consultation tenues avant la présentation de la description du projet.

Tableau 7-1. Résumé des activités de programme d'engagement auprès du public et des autres intervenants intéressés

Date	Description de l'activité
Août 2018	Présentation à la Northern Ontario Expo par le chef de la communauté de Marten Falls
Décembre 2018	Présentations au Symposium minier
Avril 2019	Journée portes ouvertes sur le projet à Thunder Bay pour fournir de l'information sur le projet et le processus d'évaluation environnementale.
Mai 2019	Journée portes ouvertes sur le projet à Geraldton pour fournir de l'information sur le projet et le processus d'évaluation environnementale.

Le MEDNM est impliqué dans la planification du projet depuis plusieurs années puisqu'il le finance. Depuis 2017, la communauté a rencontré plusieurs organismes provinciaux et fédéraux pour évaluer le projet et discuter des différents sujets se rapportant à sa planification et à son déroulement. Des représentants du MEDNM, du MEPP, du MRNF et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sont tous des participants réguliers à ces rencontres. Ils fournissent de l'information et conseillent la communauté. Ils participeront également à l'examen de la documentation produite dans le cadre de l'évaluation environnementale provinciale en émettant des commentaires spécifiques à leurs champs de responsabilité.

Le **tableau 7-2** présente les résultats des consultations avec les agences de réglementation.

Tableau 7-2. Résumé des activités de consultation avec les agences gouvernementales

Date	Description de l'activité
2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Variantes de tracé ▪ Termes de références ▪ Plan de consultation autochtone
Janvier à mars 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entente volontaire pour une évaluation environnementale provinciale et ordonnance d'application en vertu de la Loi sur le Grand Nord ▪ Coordination et exigence de l'évaluation environnementale fédérale/provinciale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aperçu de la Loi C-69 ▪ Permis ▪ Description de projet ▪ Retour d'information des agences sur la proposition de projet de mai 2017 ▪ Entente de partage de données avec le MRNF ▪ Collecte de données de base hivernales et variantes ▪ Disponibilité de données historiques pertinentes pour le projet ▪ Élaboration d'une zone de projet ▪ Variantes de tracé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligation de consulter
Avril à juin 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour de l'entente d'évaluation environnementale provinciale volontaire ▪ Mise à jour de l'entente de partage de données ▪ Commentaires sur le Résumé du projet ▪ Harmonisation et coordination des évaluations fédérales-provinciales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour de la description de projet ▪ Processus d'évaluation environnementale et nouvelle réglementation potentielle ▪ Mise à jour des études de base ▪ Mise à jour des enquêtes de terrain hivernales ▪ Programmes de formation / suivi pour les membres des communautés ▪ Consultation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Financement de la participation à l'évaluation environnementale

Tableau 7-2. Résumé des activités de consultation avec les agences gouvernementales

Date	Description de l'activité
Août à octobre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de proposition pour qu'un consultant entreprenne une ÉE pour le projet ▪ Préparatifs pour les études de base de l'automne ▪ Mise à jour de la consultation ▪ Calendrier fédéral-provincial coordonné ▪ Entente de partage de données avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ▪ Survol des différents corridors de tracé par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, le ministère des Transports et la communauté de Marten Falls
Novembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation: Liste préliminaire des communautés autochtones visées par la planification de la consultation et prochaines étapes ▪ État d'avancement de l'étude environnementale auprès des agences et consultation sur le processus de l'évaluation environnementale ▪ Jalons du projet à venir: Notification initiale par le promoteur et la Couronne, avis de lancement pour les termes de références, et description de projet
Janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du projet: Symposium du Cercle de Feu, mise à jour des lettres de notification, site internet ▪ État d'avancement de l'étude environnementale auprès des agences et consultation sur le processus de l'évaluation environnementale
Février 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du projet: avis de lancement et plan de consultation ▪ Consultation de la communauté et de l'Industrie <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettres de notification aux communautés autochtones ▪ Atelier de consultation avec les agences <ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion sur la description de projet
Avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation au directeur général de la municipalité de Greenstone et au maire de Geraldton

La communauté recueille des commentaires concernant le projet depuis 2016. En 2017, elle recevait des réactions provenant de divers organismes gouvernementaux ayant procédé à l'examen des contraintes liées à ce projet de route, identifiées initialement, et des données environnementales de référence. Les commentaires qui avaient alors été reçus seront pris en compte durant le processus d'évaluation environnementale.

Le tableau qui suit présente un résumé des commentaires fournis par les agences de réglementation qui peuvent être partagés publiquement et qui seront pris en compte pour l'évaluation environnementale (**Tableau 7-3**):

Tableau 7-3. Résumé des commentaires des agences de réglementation

Ministère	Description générale des commentaires
MEDNM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre en compte les changements climatiques et les espèces en péril lors de l'évaluation des effets physiques
MTO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure l'évaluation de l'archéologie/du patrimoine sur le tracé final retenu ▪ Prise en compte des critères de conception du MTO pour les courbes, les zones d'accotement et la vitesse
MECC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure une évaluation de la quantité et de la qualité de l'eau de surface, des changements dans la couverture terrestre, de l'installation de traverses de cours d'eau, des eaux souterraines et d'autres caractéristiques biophysiques ▪ Pendant l'évaluation, inclure les infrastructures auxiliaires (par exemple : camps de construction, zones d'entreposage) ▪ Élaborer des mesures d'urgence et des mesures d'atténuation (fondées sur les meilleures pratiques de gestion prouvées et reconnues, des protocoles standards

Tableau 7-3. Résumé des commentaires des agences de réglementation

Ministère	Description générale des commentaires
	<p>pour la traversée des cours d'eau, le défrichage et/ou le travail en milieu riverain avec de la machinerie), car elles sont déjà bien implantées pour la construction de routes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation des activités de dynamitage, si nécessaire ▪ Conformité aux règlements provinciaux, au besoin, pour les composantes du projet (comme indiqué au tableau 1-1).
MNRF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pendant l'évaluation, traiter des conséquences sur la chasse, la pêche, les autres activités de loisirs, la sécurité alimentaire et les parcs provinciaux. ▪ Pendant l'évaluation, répondre aux besoins en matière de type et de volume de ressources globales requises ▪ Pendant l'évaluation, traiter de l'introduction et de l'établissement potentiels d'espèces envahissantes ▪ Élaborer des mesures d'atténuation (fondées sur les meilleures pratiques de gestion prouvées et reconnues, des protocoles standards pour la traversée de cours d'eau, le défrichage et / ou le travail en milieu riverain avec de la machinerie), car elles sont déjà bien implantées

En mars 2019, l'évaluation environnementale provinciale a officiellement débuté avec l'émission de l'avis d'avis des termes de référence. Un horaire de consultation pour les termes de référence et la description de projet a été élaboré et se précisera au cours de la progression du projet, y compris l'intégration à une évaluation environnementale fédérale, si nécessaire.

Cette description de projet sera publiée sur le site web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour examen public et commentaires pendant 20 jours. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale peut utiliser les commentaires recueillis pour déterminer si une évaluation environnementale fédérale sera nécessaire.

La communauté autochtone de Marten Falls continuera le dialogue avec les personnes intéressées à un niveau approprié, tel que déterminé par des discussions avec les intervenants, notamment les organismes de réglementation provinciaux et fédéraux. À ce jour, il y a eu un intérêt à participer au projet et à être continuellement mis à jour. Toutefois, peu de commentaires ont été reçus jusqu'à présent, car le projet en est encore à ses débuts.

Le but de cette consultation est de fournir des opportunités pour qu'un large éventail de contributions soit reçues des parties intéressées. L'information fournie au grand public et aux autres personnes intéressées assurera la transparence et la responsabilité tout au long du processus d'évaluation environnementale du projet, permettant de documenter et traiter les préoccupations soulevées, dans la mesure du possible. La communauté autochtone de Marten Falls tiendra les organismes gouvernementaux compétents informés des efforts de consultation grâce au procès-verbal de consultation et aux réunions régulières. En outre, les documents de projet pertinents seront disponibles sur le site Web du projet.

On utilisera des activités de consultation adaptées au public, aux personnes intéressées et aux organismes gouvernementaux dont la contribution est requise, bon nombre d'activités se déroulant simultanément à celles décrites à la section 6. Un plan de consultation pour l'évaluation environnementale provinciale doit être inclus dans le mandat. On prévoit que ce plan de consultation évoluera au fur et à mesure que l'évaluation environnementale provinciale est entreprise et si une évaluation environnementale fédérale est requise.

L'approche prévue pour la consultation et l'implication sera flexible afin de s'adapter aux besoins du projet. Comme c'est le cas dans chaque projet, il est prévu que des individus, des groupes ou encore d'autres parties concernées requièrent des consultations additionnelles n'étant pas prévues au départ. Par ailleurs, les outils

servant à la transmission d'information et à la consultation (i.e. séances d'information, infolettres, site Internet du projet, avis de projet) seront régulièrement évalués pour s'assurer de leur efficacité et apporter des correctifs au besoin. Ceci permettra de mettre en place un programme d'information et de consultation solide et efficace.

Pour que les personnes concernées soient informées du projet et aient la possibilité de participer aux événements, les annonces seront affichées sur le site Web du projet (<http://www.martenfallsaccessroad.ca>) et dans une grande variété de médias sur toute la zone d'étude éloignée.

Le **tableau 7-4** présente les groupes contactés à ce jour:

Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour

Groupe d'intervenants	Date de communication	Méthode de contact	Résumé de l'engagement
(OBNL) Organisme à but non lucratif			
Canadian Parks and Wilderness Society Wildlands League			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Groupe de sensibilisation			
Greenstone District Trappers Council			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Fédération des pêcheurs à la ligne et des chasseurs de l'Ontario			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Sierra Club of Canada- Ontario Chapter			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Wildlife Conservation Society Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Association/Institut			
Geraldton Chamber of Commerce			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Longlac Chamber of Commerce			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Ontario Forest Industries Association			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Entreprise/Industrie			
Aditya – Birla, Columbia Forest Products			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Arctic Watershed Outposts			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Canada Chrome Corporation			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux détenteurs de claims miniers.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux détenteurs de claims miniers.
Debut Diamonds			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux détenteurs de claims miniers.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux détenteurs de claims miniers.
Journey's North Outfitters			

Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour

Groupe d'intervenants	Date de communication	Méthode de contact	Résumé de l'engagement
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Leuenger Air Service Limited			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Nakina Air Service Ltd.			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Northern Ontario Tourist Outfitters			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés à la communauté et à des groupes d'intérêt.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Northland Outfitters			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
O'Sullivan Lake Outfitters / Rainbow Lodge			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Timberidge Air & Outpost Camps			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Twin Lakes Outfitters			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Wilderness Outfitters			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants des parties prenantes ayant des intérêts commerciaux et touristiques.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Gouvernement/Agence - Fédéral			
Service Canadien de la Faune			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée à la communauté et à des groupes d'intérêt.
Agence canadienne d'évaluation environnementale			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Ministère des Affaires autochtones et du Nord			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	12 avril 2019	En personne	Pas satisfait de la route. L'option présentée traverse un ruisseau. Peut avoir un effet sur la qualité de l'eau.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Pêches et Océans Canada			
	6 mars 2019	Courriel	Confirmation de réception du courriel.

Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour

Groupe d'intervenants	Date de communication	Méthode de contact	Résumé de l'engagement
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
	16 avril 2019	Courriel	Courriel confirmant la réception du courriel concernant l'avis de lancement.
Emploi et développement social Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Environnement et changements climatiques Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	1 avril 2019	Courriel	Environnement et Changements Climatiques Canada a contacté l'adresse courriel du projet, exprimant son intérêt pour le projet et demandant à être ajouté à la liste de contacts et à être invité à toute réunion d'agence.
	2 avril 2019	Courriel	Environnement et Changements Climatiques Canada a demandé s'il y a une date limite pour recevoir les commentaires des termes de références.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Chambre des communes			
	5 mars 2019	Courriel	Envoi Avis de lancement aux membres de la Chambre des Communes.
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Services aux autochtones Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Infrastructures Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Innovation, Science et développement économique Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	8 mars 2019	Courriel	Réception du courriel.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Ressources Naturelles Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Transports Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Conseil du Trésor Canada			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences fédérales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants concernés des organismes fédéraux.
Gouvernement/Agence - Municipal			
City of Thunder Bay			

Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour

Groupe d'intervenants	Date de communication	Méthode de contact	Résumé de l'engagement
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et organismes municipaux.
	16 avril 2019	Courriel	Avis d'invitation à la journée portes ouvertes envoyé aux représentants et organismes municipaux.
<u>District of Cochrane</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et organismes municipaux.
	16 avril 2019	Courriel	Avis d'invitation à la journée portes ouvertes envoyé aux représentants et organismes municipaux.
<u>District of Thunder Bay Social Services</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et organismes municipaux.
	16 avril 2019	Courriel	Avis d'invitation à la journée portes ouvertes envoyé aux représentants et organismes municipaux.
<u>Kenora District Services Board</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et organismes municipaux.
	16 avril 2019	Courriel	Avis d'invitation à la journée portes ouvertes envoyé aux représentants et organismes municipaux.
<u>Municipality of Greenstone</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et organismes municipaux.
	16 avril 2019	Courriel	Avis d'invitation à la journée portes ouvertes envoyé aux représentants et organismes municipaux.
<u>Gouvernement/Agence - Provincial</u>			
<u>Conservation Ontario</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
<u>Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	12 mars 2019	Courriel	L'ENDM a demandé que 2 personnes du ENDM soient ajoutées à la liste de contacts.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
<u>Hydro One Networks Inc.</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
<u>Affaires autochtones Canada</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
<u>Infrastructure Ontario</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
<u>Ministère de la sécurité civile et des services correctionnels</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
<u>Ministère du Développement économique, de la création d'emploi et du Commerce</u>			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences

Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour

Groupe d'intervenants	Date de communication	Méthode de contact	Résumé de l'engagement
			provinciales.
Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	11 avril 2019	Courriel	L'ENDM a confirmé la réception de Avis de lancement et a demandé à être tenu au courant de toutes les observations constatées liées au processus.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
	29 avril 2019	Courriel	L'ENDM a envoyé l'avis de journée portes ouvertes aux autres membres du MNRF à Geraldton.
	8 mai 2019	Courriel	L'équipe de projet de la communauté autochtone de Marten Falls a contacté le MECP et l'ENDM, confirmant qu'il y aura une réunion avec Aroland et la municipalité de Greenstone le 23 mai 2019.
	5 mai 2019	Courriel	Courriel reçu dans le but d'organiser une réunion avec le Geraldton Area Natural Resources Advisory Committee pour discuter du projet. Evan a confirmé que la réunion aurait lieu et que l'équipe du projet serait à l'ordre du jour.
	9 mai 2019	Courriel	Confirmation que la réunion avec le Geraldton Area Natural Resources Advisory Committee aura lieu le 22 mai.
	31 mai 2019	Courriel	Courriel reçu dans le but de demander si une copie de la lettre envoyée aux communautés des Premières Nations pourrait être partagée.
Ministère des Finances			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Ministère des Affaires municipales et du logement			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Ministère des Ressources naturelles et de la Foresterie			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	11 avril 2019	Courriel	Le directeur de la succursale du MNRF pour le Grand Nord a envoyé un courriel indiquant que la date limite pour la proposition d'appui à la révision provinciale de l'Acte du Grand Nord, a été prolongé de 29 jours.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
	8 mai 2019	Courriel	L'équipe de projet de la communauté autochtone de Marten Falls a contacté le MECP et l'ENDM, confirmant qu'il y aura une réunion avec Aroland et la municipalité de Greenstone le 23 mai 2019.
	9 mai 2019	Courriel	Le MECP a contacté Qasim Saddique et a demandé qu'un ordre du jour soit fourni pour aider à la préparation de la session.
	9 mai 2019	Courriel	Le MECP demande des détails et la confirmation d'une réunion à laquelle participeraient le MECP, le GEND, le, et les Premières nations de Aroland et de Marten Falls.
	9 mai 2019	Courriel	L'équipe de projet a répondu que MECP avait promis de partager l'avis et l'ordre du jour de la réunion une fois que Aroland l'aurait examiné et finalisé.
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	4 avril 2019	Courriel	Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports a contacté AECOM et a envoyé un accusé de réception du projet.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
	23 avril 2019	Courriel	Réception d'un courriel mentionnant que la pièce n'était pas jointe au courriel envoyé. Accusé de réception.

Tableau 7-4. Parties prenantes et groupes contactés à ce jour

Groupe d'intervenants	Date de communication	Méthode de contact	Résumé de l'engagement
Ministère des Transports			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	11 mars 2019	Courriel	Le MTO a demandé à être ajouté à la liste des contacts et à parler avec l'équipe de projet.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Ontario Power Generation			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Entreprise/Groupe autochtone			
Greenstone Economic Development			
	16 avril 2019	Courriel et lettre	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux entreprises et aux opérateurs touristiques.
Forces de l'ordre/Services d'urgence			
Ontario Provincial Police			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux représentants et agences provinciales.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux représentants provinciaux.
Titulaires de claims miniers			
Golden Share Resource Corporation			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux détenteurs de claims miniers.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux détenteurs de claims miniers.
KWG Resources Inc.			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux détenteurs de claims miniers.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux détenteurs de claims miniers.
Noront Resources			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux détenteurs de claims miniers.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux détenteurs de claims miniers.
Wabassi Resources Inc.			
	6 mars 2019	Courriel et lettre	Lettre concernant les mises à jour du projet et Avis de lancement envoyés aux détenteurs de claims miniers.
	10 avril 2019	Courriel	Richard Sutcliffe envoie un courriel en faveur du projet de route d'accès à Marten Falls, pour le compte de Wabassi Resources.
	16 avril 2019	Courriel	Invitation à la journée portes ouvertes envoyée aux détenteurs de claims miniers.

Les principaux outils de communication et de participation à utiliser lors de l'évaluation environnementale (et accessibles à tous les publics) comprennent notamment, sans toutefois s'y limiter:

- **Avis de projet** dans les journaux locaux et à la radio (par exemple avis de lancement, invitation à des réunions publiques, avis de soumission).
- **Des entretiens avec les parties prenantes/informateurs clés** seront organisés avec les personnes/organisations intéressées sélectionnées (par exemple, des exploitants d'entreprises, des représentants du secteur des ressources, des groupes environnementaux, des résidents locaux) afin de recueillir des informations sur les questions clés et les préoccupations possibles. Les présentations aux groupes clés constitueront un élément important pour la sollicitation des commentaires pour la prise de décision.
- **Des formulaires de commentaires, des questionnaires et des guides de discussion** seront mis produits et utilisés pour recueillir les commentaires lors des réunions avec les parties prenantes et la communauté, ainsi que lors de séances d'information publiques.
- **Site Web du projet** pour fournir un accès continu à l'information, aux opportunités d'emploi et aux activités de participation planifiées, et comme outil pour recevoir des commentaires et des réactions. Le site Web comprendra des informations publiées sur le projet et sera alimenté par les mises à jour du projet aux étapes clés.
- **Ligne téléphonique et courriel de projet:** les coordonnées (par exemple, numéro de téléphone et adresse courriel) figureront sur les supports de communication du projet afin que les personnes sachent qui contacter pour solliciter des informations ou discuter des activités du projet et fournir des commentaires.
- **Des bulletins d'information** seront régulièrement fournis tout au long de l'évaluation environnementale afin d'informer les gens et de les tenir informés de l'évolution du projet; la distribution sera programmée en fonction du calendrier des séances d'information publiques et des réunions communautaires prévues. Les bulletins d'information seront également disponibles sur le site Web.
- **Des cartes postales du projet** seront distribuées lors des journées portes ouvertes et des réunions avec les communautés autochtones pour présenter le projet et fournir les coordonnées afin que les personnes sachent qui contacter pour solliciter des informations, discuter des activités du projet et fournir des commentaires.
- **Des séances d'information publiques** auront lieu aux étapes clés du projet à Thunder Bay et dans la municipalité de Greenstone (Geraldton). Ces événements serviront à discuter du projet et à recueillir les commentaires du public et des autres personnes intéressées. De plus, les invitations seront adressées à toutes les personnes autochtones intéressées résidant actuellement à Thunder Bay et dans la municipalité de Greenstone. Les séances d'information publiques seront annoncées dans les journaux locaux, ainsi que sur la liste de diffusion et le site Web du projet.
- **Examen de la documentation de l'ÉE:** en plus de la consultation susmentionnée, le public et les personnes intéressées auront la possibilité d'examiner et de commenter la documentation de l'ÉE.

L'approche planifiée pour engager le dialogue avec d'autres parties prenantes potentielles sera fluide afin de fournir une flexibilité et une adaptabilité aux besoins en évolution du projet. Comme pour tout projet, il est prévu que des personnes, des groupes ou d'autres personnes intéressées pourraient nécessiter des consultations supplémentaires ne faisant pas partie de cette approche. En outre, les outils de communication et d'engagement feront régulièrement l'objet d'une évaluation afin de garantir leur efficacité. Des ajustements seront apportés si nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'un programme de consultation solide et efficace.

MFFN est déterminé à fournir des informations sur le projet de manière opportune et sensible à la culture, en utilisant le langage de plan et les aides visuelles autant que possible. Des documents clairs et concis élaborés pour chaque cycle de participation souligneront les progrès accomplis, les décisions prises, de nouvelles opportunités de rétroaction et les prochaines étapes.

Les informations fournies par l'équipe de projet indiqueront également comment les commentaires ont été considérés et inclus dans les résultats du projet. Les documents présentés seront liés à la phase du projet et devraient inclure des avis, des présentations PowerPoint, des panneaux d'affichage/affiches, des fiches d'information en langage clair et simple/guides de discussion et des cartes à grande échelle illustrant les détails du projet.

Pour que les personnes concernées soient informées du projet et aient la possibilité de participer et d'assister à des événements, des avis seront affichés sur le site Web du projet (<http://www.martenfallsaccessroad.ca>) et sur divers supports médiatiques couvrant l'ensemble de la zone d'étude, relativement vaste et éloignée.

8. Références

- April Mitchell, 2019. Terrestrial Ecosystem Science Specialist / Northwest Region / Ministry of Natural Resources and Forestry. Comm. pers. Courriel à James Kamstra (AECOM) 3 mai 2019.
- Calvert, A., C. Bishop, R. Elliot, E. Krebs, T. Kydd, C. Machtans et G. Robertson, 2013. A synthesis of human-related avian mortality in Canada. *Avian Conservation and Ecology*, 8(2).
- Canadian Standards Association. 2014. CSA S6 Canadian Highway Bridge Design Code.
- Cliffs Natural Resources (Cliffs), 2013. Amended Terms of Reference for Cliffs Chromite Project Individual Environmental Assessment. Prepared by Golder Associates Ltd.
- Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, 2017. COSEWIC Assessment and Status Report on the Lake Sturgeon (*Acipenser fulvescens*) Western Hudson Bay Populations, Saskatchewan-Nelson River populations, Southern Hudson Bay-James Bay populations and Great Lakes-Upper St. Lawrence populations in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa.
<http://www.registrelep-araregistry.gc.ca/default.asp?lang=en&n=24F7211B-1>. (consulté le 11 mars 2019).
- Crins, W. J., P. A. Gray, P. W.C. Uhlig, et M. C. Wester. 2009. The Ecosystems of Ontario, Part I: Ecozones and Ecoregions. Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough Ontario, Inventory, Monitoring and Assessment, SIB TER IMA TR- 01, 71pp.
- Farmer, A.M, 1993. The effects of dust on vegetation – a review. *Environmental Pollution*. 76: 63-75.
- Ferguson, S.H. et P.C. Elkie. 2004. Seasonal movement patterns of woodland caribou (*Rangifer tarandus caribou*). *Journal of Zoology* 262(2):125-134. <https://doi.org/10.1017/S0952836903004552>.
- Fisheries and Oceans. 2012. *Loi sur les pêches* L.R.C. (1985), ch. F-14 <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/F-14.pdf> (consulté le 28 juin 2019).
- Gamble, Jessica, 2017. What's at Stake in Ontario's Ring of Fire. Text. *Canadian Geographic*. August 23, 2017. <https://www.canadiangeographic.ca/article/whats-stake-ontarios-ring-fire>.
- Golder Associates Ltd, 2018. Environmental Study Report for the Phase 2 Connecting 17 Remote First Nation Communities Project. Environmental Assessment, 211.
- Government of Canada, 1982. Canadian Charter of Rights and Freedoms, s 8, Part 1 of the *Constitution Act, 1982*. Section 35. Schedule B to the *Canada Act 1982* (UK), 1982, c 11.
- Government of Canada, 2018. Canadian climate normal 1981-2010 station data. En ligne à http://climate.weather.gc.ca/climate_normals/results_1981_2010_e.html?searchType=stnName&txtStationName=Geraldton&searchMethod=contains&txtCentralLatMin=0&txtCentralLatSec=0&txtCentralLongMin=0&txtCentralLongSec=0&stnID=4003&dispBack=1. Consulté le 7 mars 2019.
- KBM Resources Group, 2014. Marten Falls First Nation to Muketei Airstrip winter road project description.
- KBM Resources Group, n.d. High Quality winter Road to the Community of Marten Falls.

Marten Falls First Nation (MFFN), n.d. *Marten Falls First Nation Community Profile*.

Marten Falls First Nation, 2014. Marten Falls Community Profile.

Marten Falls First Nation, 2017. Preferred Route Selection and Preliminary Environmental Work Project Proposal.

Ministry of Environment, Conservation, and Parks, 2019. Species at Risk in Ontario.

<https://www.ontario.ca/page/species-risk-ontario>. Consulté en février 2019.

Natural Resources Canada (NRCAN), 2019:

The Atlas of Canada – Toporama. En ligne <http://atlas.gc.ca/toporama/en/index.html>.

Neegan Burnside Ltd. 2009:

Matawa First Nations Tribal Council Winter Road Realignment Study.

Ontario Highway Traffic Act, R.S.O., 1990, c. H.8., 2019. Ontario Regulation 413/05, Vehicle Weights and Dimensions – For Safe, Productive and Infrastructure-Friendly Vehicles. En ligne

<https://www.ontario.ca/laws/regulation/050413#BK71>

Ontario Ministry of Transportation. 1985. Geometric Design Standards for Ontario Highways. En ligne

<https://www.middlesex.ca/sites/default/files/Geometric%20Design%20Manual%20Part%201.pdf>.

Ontario Nature, 2019. Reptile and Amphibian Atlas. <https://ontarionature.org/oraa/maps/> . Consulté en juin 2019.

Spellerberg, I.F., 1998. Ecological effects of roads and traffic: a literature review. *Global Ecology and Biogeography Letters*. 7: 317-333.

Statistics Canada, 2017a. Census Profile, 2016 Census - Marten Falls 65, Indian Reserve [Census Subdivision], Ontario and Kenora, District [Census Division], Ontario. February 8, 2017.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=CSD&Code1=3560052&Geo2=CD&Code2=3560&Data=Count&SearchText=marten%20falls&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1>.

Stuart-Smith, A.K., C.J.A. Bradshaw, S. Boutin, D.M. Hebert, et A.B. Rippin. 1997. Woodland Caribou Relative to Landscape Patterns in Northeastern Alberta. *Journal of Wildlife Management* 61:622-633.

Sykes, J.F., S.D. Normani, M.R. Jensen et E.A. Sudicky, 2009. An assessment of the groundwater resources of Northern Ontario: Areas draining into Hudson Regional-scale groundwater flow in a Canadian Shield setting. *Canadian Geotechnical Journal*, vol. 46, p. 813-827.

Transportation Association of Canada (TAC), 2017. Geometric Design Guide for Canadian Roads. Chapter 2 – Design Controls, Classification and Consistency.

Watkins, Larry, 2011. The Forest Resources of Ontario 2011. Ontario Ministry of Natural Resources, Sault Ste. Marie Ontario, Forest Evaluation and Standards Section, Forests Branch 307 pp.

W. L. Lees & Associates Ltd, & Campbell, B., 2011. Marten Falls First Nation – Winter road realignment / all weather road project, feasibility analysis and business plan report.

